

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS



N'hésitez pas à utiliser les boutons de navigation ci-dessous pour plus de facilité :

[Sommaire](#)
[Première page](#)
[Page précédente](#)
[Page suivante](#)
[Dernière page](#)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





EDITO

Conformément à l'article L3121-26 du code général des collectivités territoriales, **j'ai le plaisir de vous adresser le rapport d'activité 2016 des services de l'État du département du Doubs.** Ce document synthétique et non exhaustif répond à cette exigence démocratique, celle d'être informé de l'action publique menée et des résultats atteints. Mais derrière ces chiffres, ce rapport d'activité rappelle l'engagement quotidien des agents des services de l'État à la mise en œuvre des politiques publiques, et je tiens à les en remercier.

Nos concitoyens se questionnent à juste titre sur le rôle de l'État au regard des grands défis de notre temps, tels que la sécurité, l'emploi ou l'environnement. Notre mission est de répondre à ces défis. Notre objectif est de garantir l'exercice de toutes les libertés. Notre honneur est de conforter le vivre-ensemble pour que le contrat social républicain soit renforcé.

Dans ce cadre, assurer la sécurité est une priorité fondamentale. La menace terroriste et la délinquance ordinaire exigent une communion de toutes les forces républicaines afin d'assurer la nécessaire tranquillité de nos concitoyens et la sauvegarde de nos valeurs démocratiques. A cet effet, je tiens à saluer l'implication de nos forces de l'ordre qui sont souvent la cible des ennemis de la démocratie.

Outre la sécurité pour tous, les services de l'État concourent à la mise en œuvre d'autres politiques publiques. Aux côtés des entreprises, des élus locaux, des différents partenaires locaux, l'État demeurera un acteur majeur de la relance de l'économie et de la création d'emplois, particulièrement au profit des populations les plus fragiles.

L'État a connu ces dernières années des modifications profondes avec la création de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté et la rationalisation de ses services publics. L'organisation des collectivités territoriales a connu aussi une nouvelle phase de réforme de la coopération intercommunale.

En s'appuyant sur les atouts que présente le département du Doubs, et avec l'ensemble des agents de l'Etat que je représente, il est plus que jamais nécessaire de conforter une certaine idée de l'État. Protecteur, moderne, juste. Dans cet esprit, ce rapport porte le témoignage d'une administration active et réactive, résolument moderne, tournée vers l'avenir, au service de tous et dans le respect de chacun.

L'année 2017 marquera la poursuite de cet engagement, dans le cadre de politiques publiques validées par nos concitoyens, en partenariat avec l'ensemble des partenaires locaux.

Raphaël BARTOLT
Préfet du Doubs

SOMMAIRE

▼ 01 L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE	6
1/ SÉCURITÉ PUBLIQUE	6
Les résultats chiffrés de la délinquance en 2016	6
La lutte contre l'immigration irrégulière	7
Le Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes : bilan en 2016.....	8
La protection du patrimoine physique et informationnel.....	9
Lutter contre la menace terroriste.....	10
2/ SÉCURITÉ CIVILE	11
Les catastrophes naturelles.....	11
Le Centre Opérationnel Départemental	12
Exercice tuerie de masse.....	12
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	13
3/ SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	14
Bilan d'activité 2016 du Service Public de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire	14
L'accidentologie dans le Doubs en 2016 : une année paradoxale.....	15
Les actions de prévention.....	16
Déploiement des dispositifs de contrôle automatisé.....	17
4/ DÉMOCRATIE	18
Un nouveau schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)	18
30 enquêtes publiques prescrites en 2016.....	20
Elections politiques	20
Des élections professionnelles organisées en 2016 dans le département	20
L'expertise financière, fiscale et comptable de la DDFIP au service des collectivités locales	21
Création de nombreuses communes nouvelles en 2016.....	21
L'accueil des demandeurs d'asile	22
FOCUS : le démantèlement de Calais	23
La réforme du droit des étrangers.....	23
▼ 02 L'ÉTAT EN ACTION POUR L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	24
1 / ÉDUCATION	24
Mesures pour le collège.....	24
Mesures pour l'école primaire.....	25
L'amélioration de l'offre scolaire et éducative dans les territoires ruraux du Doubs.....	26
Les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.....	27
2/ EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	28
Création d'un espace de valorisation des savoirs-faire CRISTEL.....	28
Manufacture de l'Allan	29
L'accompagnement des ex-salariés de la clinique de Montbéliard.....	30
L'économie agricole : Plan de soutien à l'agriculture et dispositif d'accompagnement des agriculteurs fragilisés	31
SOLID'AGRI : procédure de repérage précoce et d'accompagnement des exploitations agricoles fragilisées	32
Les contrôles en exploitation agricole	33
Soutien à l'emploi des personnes en difficulté (IAE, contrats aidés) : Appui pour une insertion durable des jeunes dans le monde professionnel.....	34
Le plan « accompagnement des ressources humaines dans les TPE-PME »	35
Lutte contre le travail illégal	36

Accédez rapidement à l'article de votre choix en cliquant dessus !



▼	03 L'ÉTAT EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA CULTURE	37
	1 / LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS.....	37
	Le plan pauvreté.....	37
	L'emploi sportif, la priorité numéro 1 pour accompagner le développement associatif.....	38
	2 / LOGEMENT, HÉBERGEMENT.....	39
	Une année au service de la mise en accessibilité des ERP.....	39
	Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain dans le Doubs.....	40
	Le point sur les activités de l'ANAH.....	41
	3 / POLITIQUE CULTURELLE.....	42
	La DRAC et la valorisation des monuments historiques du Doubs.....	42
▼	04 L'ÉTAT GARANT DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES	45
	1 / ENVIRONNEMENT.....	45
	La prévention des risques.....	45
	Le point sur le volet Papi et Ouvrages hydrauliques.....	45
	Point sur l'inspection des installations classées dans le Doubs.....	47
	Le bilan éolien dans le doubs.....	48
	Le Conseil aux Territoires - DDT.....	49
	La police environnementale.....	50
	La question de bien-être animal d'élevage et des conditions d'abattage des animaux.....	51
	La politique de l'eau.....	52
	2 / AMÉNAGEMENT.....	53
	Les infrastructures de transport.....	53
	La commission Départementale d'Aménagement Commercial.....	53
	L'urbanisme.....	54
	Mise en place d'un observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs.....	54
	Actions de communication auprès des collectivités en prévision des échéances 2017 en matière d'urbanisme.....	56
	3 / PLAN D'ACTION POUR LA RURALITÉ.....	57
	Comités interministériels aux ruralités.....	57
	Les Maisons de Services au Public.....	58
	Labellisation de Maisons de Services sur l'arrondissement de Pontarlier en 2016.....	59
	Le point sur les objectifs des MSAP.....	60
	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).....	60
	Le FSIPL, un fond de soutien amplifié en 2016.....	61
	Des projets d'ampleur soutenus par le FSIPL.....	62
	La DETR, un outil au service des territoires ruraux.....	63
▼	05 UN ÉTAT PLUS MODERNE, PLUS EFFICIENT, PLUS EFFICACE	66
	Le site Viotte.....	66
	Le transfert des compétences "eau, assainissement et GEMAPI" en application de la Loi NOTRe.....	67
	La réforme administrative et les archives.....	68
	La mise en oeuvre de la facturation électronique pour les marchés publics.....	69
	Le procès verbal électronique.....	70

► 01 L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

1/ SÉCURITÉ PUBLIQUE

▼ Les résultats chiffrés de la **délinquance en 2016**

A retenir

-11,6%

atteintes aux biens

+5,9%

de faits élucidés en 2016

4 960

foyers ont bénéficié du dispositif Tranquillité Vacances

1 195

adhérents du dispositif Alerte commerces

Une baisse significative des atteintes aux biens grâce à des élucidations en hausse

Les faits enregistrés en matière d'atteintes aux biens sont en baisse significative de 11,6% par rapport à 2015 soit 1 721 faits de moins qu'en 2015. Ainsi, le nombre de faits élucidés en la matière est en hausse par rapport à 2015 (+5,9 % soit +173 faits). Le taux d'élucidation s'élève à 23%, soit 1 fait élucidé sur 5. Il est à noter une augmentation des faits élucidés en matière de cambriolage de logements avec + 94,2 %.

Légère augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en légère augmentation en 2016 avec 4 729 faits, + 2,3% en 2016. Au sein de cet agrégat, les violences physiques crapuleuses sont en légère baisse alors que les violences physiques non crapuleuses accusent une légère augmentation avec 113 faits supplémentaires par rapport à 2015. En la matière, le nombre de faits élucidés augmente également en 2016 (+9,3%), ce sont 271 faits supplémentaires élucidés par rapport à 2015.



Les escroqueries et infractions économiques et financières en hausse

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont quant-à-elles en hausse de 17,66 % avec 3 040 faits constatés cette année pour 2 503 faits en 2015. Une vigilance soutenue de tous est donc indispensable notamment en ce qui concerne les escroqueries liées à internet.

La prévention au coeur de l'action des forces de l'ordre

▼ Le dispositif Tranquillité Vacances a bénéficié à 4 960 foyers inscrits.

“ Une vigilance soutenue de tous est indispensable ”

▼ Le dispositif Alerte Commerces, en partenariat avec la CCI du Doubs, permet d'informer les commerçants et artisans par SMS de faits délictueux venant de se produire dans un commerce situé à proximité. Une diffusion rapide de l'information permettant de renforcer la vigilance des commerçants et artisans et éviter ainsi la réitération des faits en leur défaveur. 26 SMS « alerte commerces » ont été envoyés en 2016. Ils ont été adressés à ses 1 195 adhérents.

▼ 4 protocoles de participation citoyenne ont été signés dans le Doubs cette année afin de développer un partenariat entre la gendarmerie nationale, les élus locaux et la population.

▼ La lutte contre l'immigration irrégulière

▼ Le SII a, au cours de l'année 2016, connu une forte augmentation de son activité, en lien avec la crise migratoire et l'accroissement de la demande d'asile observée au cours de ces dernières années.

▼ Le nombre d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière a connu une augmentation de 23% par rapport à 2015 (345 contre 280) et le nombre d'éloignements réalisés (292) est en augmentation de 26% par rapport à 2015.

Corrélativement, l'activité contentieuse du service a connu également une forte augmentation : 856 requêtes contentieuses ont été traitées en 2016, contre 583 en 2015 soit + 47 %.



En bref

+23%

d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière

+47%

de requêtes contentieuses
856 requêtes en 2016
contre 583 en 2015



SII

Service de l'Immigration et de l'Intégration

En bref



757

visites d'établissement

183 avertissements

56 injonctions

26 procès-verbaux

25 agents :

13 agents à Besançon,

8 agents à Vesoul,

4 agents à Belfort



CCRF

Service Concurrence,
Consommation et Répression
des Fraudes

DDCSPP

Direction Départementale de
la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

PNE

Plan National d'Enquêtes

OIV

Opération Interministérielle
Vacances

OFA

Opération de Fin d'Année

▼ Le Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes : bilan en 2016

L'activité du service CCRF de la DDCSPP s'est inscrit en 2016, dans 3 des orientations nationales définies par le PNE 2016 de la DGCCRF :

▼ **le suivi de l'économie numérique**, avec notamment le contrôle de sites internet et l'exigence de transparence des offres des opérateurs de téléphonie

▼ **la contribution à une économie plus efficace en s'assurant de la loyauté de la concurrence**, notamment dans les secteurs à dépenses contraintes comme la santé, l'immobilier, les transports. Le secteur de l'immobilier et de l'enseignement de la conduite ont été particulièrement suivis.

▼ **le traitement des risques émergents** en matière de fraude économique et de sécurité.

Des actions de contrôle renforcées ont également été menées lors de l'OIV qui vise les marchés saisonniers, les activités liées à la nature, les hébergements touristiques, et l'OFA qui vise essentiellement la sécurité des produits festifs alimentaires comme le foie gras ou non alimentaires comme les guirlandes électriques.

Le service a réalisé au cours de l'année, 757 visites d'établissement qui ont donné lieu à 183 avertissements (mesures pédagogiques), 56 injonctions (mesures correctives), 6 amendes (contentieux administratif) et 26 procès-verbaux (contentieux pénal).

Parallèlement, 340 dossiers de demande d'information émanant de consommateurs et de professionnels ont été traités.

En outre, en 2016, a été préparé le regroupement, à titre expérimental, des 3 services CCRF des départements du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, inscrit dans le plan d'actions de la DGCCRF.

Le regroupement consiste pour les préfets de Haute-Saône et du Territoire de Belfort à confier au préfet du Doubs, l'exercice des missions CCRF, dans le cadre d'une convention de délégation de gestion.



▼ La **protection** du patrimoine physique et informationnel

La gendarmerie nationale contribue, aux côtés des autres services de l'Etat, à la protection du patrimoine physique et informationnel, à la détection des risques, menaces ou vulnérabilités qui pèsent à l'échelon local.

Elle participe pleinement à la sensibilisation des acteurs économiques sous la coordination du CISSE placé à Bercy.

La gendarmerie du Doubs a été sélectionnée, en ce début 2017 avec 9 autres départements, pour mener une expérimentation dans la collecte du renseignement économique en vue d'anticiper « la prédation » dans les différentes sphères d'activité.

L'antenne « intelligence économique » de la formation administrative du groupement de gendarmerie départementale du Doubs participe à la mission de sécurité économique au profit des entreprises.

A cet effet, des bilans de vulnérabilités sont réalisés et des préconisations simples sont délivrées.



Des alertes « sécurité entreprises » sont également diffusées régulièrement afin de sensibiliser les chefs d'entreprises à des problématiques ou actions malveillantes contemporaines.

En 2016, vingt bilans de vulnérabilité sont réalisés, trente alertes « sécurité entreprise » sont diffusées et treize conférences de sensibilisation sont dispensées.

Contact :

intel-eco.rgfc@gendarmerie.interieur.gouv.fr



En bref

> En 2016 :

20

bilans de vulnérabilité

30 alertes « sécurité entreprises »

13 conférences de sensibilisation



CISSE

Commissaire à l'Information Stratégique et à la Sécurité des Entreprises

A retenir

> PSIG Sabre

- Effectif et armement renforcé
- Obtention de la certification «Sabre» pour le PSIG de Besançon
- Exercices conjoints entre les forces d'intervention du département (police-secours, brigade de gendarmerie départementale et unités spécialisées)



PSIG

Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie

GIGN

Groupe d'Intervention Gendarmerie Nationale

RAID

Unité d'élite de la Police Nationale

BRI-PP

Brigade de Recherche et d'Intervention

▼ Lutter contre la **menace terroriste**

L'adaptation des services de sécurité et de secours au risque d'attentat

Depuis fin 2015 et les attentats de Paris, le groupement de gendarmerie départementale du Doubs s'est vu doté d'un outil de lutte contre la menace terroriste : le PSIG Sabre.

Unité constituée à partir des PSIG déjà existants, son effectif et son armement ont été renforcés (nouveau véhicule VW Sharan, lot balistique, fusil-mitrailleur HK G36 en calibre 5,56 mm). En 2016, seul le PSIG de Besançon a obtenu la certification « Sabre » au terme d'un stage de formation d'une semaine au camp de Valdahon. Il sera suivi en 2017 par le PSIG de Montbéliard, permettant ainsi d'offrir à l'autorité administrative une capacité de réaction conséquente en cas d'attaque terroriste, mais également de tuerie de masse due à une personne déséquilibrée, en liaison éventuelle avec les services de la police nationale.

Des exercices conjoints, ainsi qu'un exercice-cadre, ont d'ores et déjà eu lieu entre les forces d'intervention du département agissant sur le spectre de l'intervention dite « intermédiaire » (niveau d'intervention qui se situe entre celui des unités élémentaires

- police secours, brigades de gendarmerie départementale - et celui occupé par les unités spécialisées -GIGN et RAID centraux, BRI-PP, antennes GIGN-RAID-BRI), afin d'augmenter leur réactivité en cas de déclenchement de crise majeure. Ils doivent se poursuivre en 2017 en y incluant l'évacuation des victimes via un corridor d'extraction sécurisé, en essayant de varier au maximum les sites d'entraînement de façon à accroître leur réalisme et leur efficacité.



2 / SÉCURITÉ CIVILE

▼ Les catastrophes naturelles

De forts orages accompagnés de fortes pluies localisées ont touché le département dans la nuit du 24 au 25 juin dernier, 2016 affectant essentiellement l'arrondissement de Montbéliard et plus faiblement la vallée de la Loue.

Un Centre Opérationnel Départemental a été armé en préfecture dès 03h du matin pour gérer la crise. A l'issue, la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été menée pour 76 communes du département.

Les demandes sur l'année 2016 se répartissent comme suit :



 **En bref**

76

demandes menées de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



COD

Centre Opérationnel
Départemental

Mouvement de terrain lié à la sécheresse et réhydratation des sols

4 communes touchées commission du 15 novembre > 4 avis défavorables

Mouvement de terrain - glissement et coulée de boue

1 commune touchée commission du 15 novembre > 1 avis favorable

Inondations du 7 juin 2016

1 commune touchée commission du 18 juillet > 1 avis favorable

2 communes touchées commission du 20 juillet > 1 avis favorable et 1 avis défavorable

Inondations des 24 et 25 juin 2016

76 communes touchées commission du 20 septembre > 72 avis favorables et 4 avis défavorables

5 communes touchées commission du 18 octobre > 5 avis défavorables

En bref

> Accident de car à Montflovain

- CUMP activée
- Numéro vert mis en place

> Violents orages en juin 2016

1580 appels du CTA Codis pour une nuit

449 interventions

98 communes impliquées

7 exercices de sécurité publique



BAC

Brigade Anti-Criminalité

COD

Centre Opérationnel Départemental

CTA-codis

Centre de Traitement de l'Alerte

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

CUMP

Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

▼ Le Centre Opérationnel Départemental

L'année 2016 a été marquée par deux événements forts qui ont nécessité l'activation du COD.

▼ Le 10 février 2016 au matin, un car scolaire de la société Keolis avec à son bord 31 passagers se rendant au lycée Lucie Aubrac à Doubs s'est renversé sur la chaussée enneigée (RD 437 commune de Montflovain). L'accident a entraîné la mort de deux collégiens de 12 et 15 ans, fait 9 blessés graves et 21 impliqués. La CUMP a été activée et un numéro vert mis en place pour les familles au CH de Pontarlier. Le secrétaire d'État aux transports auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie s'est rendu sur place.

▼ Le 25 juin 2016, en milieu de nuit, le département a été frappé par de violentes précipitations orageuses qui ont entraîné des inondations et coulées de boue, en majeure partie sur l'arrondissement de Montbéliard. Le CTA codis a reçu 1580 appels entre 1h et 4h du matin, soit 50 fois plus qu'une journée moyenne sur la même période. 449 interventions ont été menées sur 98 communes.

Tous les dispositifs ont été mobilisés afin de venir en aide aux sinistrés :

▼ reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les particuliers, fonds de solidarité pour les collectivités, fonds d'extrême urgence pour les foyers les plus démunis et participation financière de la CAF et du conseil départemental.

▼ Exercice tuerie de masse



Un exercice s'est tenu le 23 novembre 2016 à Besançon dans une salle de spectacle de Besançon dont le scénario était celui d'une tuerie de masse lors d'un concert. Les objectifs de ce premier exercice étaient centrés sur la coordination entre forces de l'ordre de premier et deuxième niveaux (BAC renforcée et PSIG Sabre), leur interopérabilité et leur lien avec les forces de secours. Dans le même temps, le parquet de Besançon, sous l'autorité du parquet général, déployait sa cellule de crise

et ont ainsi pu être travaillées les modalités d'échanges d'informations entre autorité judiciaire et autorité administrative ainsi que le déploiement de la police judiciaire sur les lieux de l'attaque terroriste. Cet exercice fait partie des 7 organisés sur l'année 2016.



▼ Le Service Départemental d'Incendie et de Secours



L'année 2016 a encore été soutenue pour les sapeurs-pompiers du Doubs. Ils ont réceptionné **188 312 appels**, dont 96 430 étaient rattachés à une intervention et ont mené 34 450 opérations de secours et de protection.

En bref :

Les chiffres-clés du SDIS

96 430
appels
soit 1 appel
toutes les 2 mn

+2,86%
d'activité
opérationnelle

34 450
interventions
40 000 sorties
d'engins

26 062
secours à
personnes

2 692
incendies

2 359
accidents sur
voie publique

495 risques
technologique et
naturel

2 842
opérations
diverses

Dans le domaine de la **prévision**, le SDIS a émis 136 avis sur des dossiers d'urbanisme, traité **459** dossiers de manifestations publiques, assuré le recensement et le contrôle de la moitié des **113 176** points d'eau incendie du département, assuré la formation de la deuxième moitié des CIS du département à l'utilisation du logiciel de gestion de la base départementale des points d'eau incendie et assuré la gestion des **235** plans d'établissements répertoriés du département. Il a également contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de 6 exercices départementaux de sécurité civile.

De plus, dans le cadre de la réforme de la DECI, une large phase de concertation s'est ouverte en 2016 avec tous les acteurs départementaux pour la rédaction du **RDDECI**. Arrêté par le Préfet le 27 février 2017, ce document décline au niveau départemental les textes fixant le référentiel national. Il clarifie le rôle des acteurs et définit les besoins en eau, en fonction du risque à défendre et de la réalité du terrain.

Pour ce qui concerne la **prévention** contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, le SDIS comptabilise **606** visites dont

495 visites de contrôle périodique et **760** études de dossiers d'urbanisme. Il a participé à **27** présidences de jury SSIAP (jury des agents de sécurité).

“ **Le SDIS, lauréat en 2016 pour son spot radio** ”

En matière de **préservation et de valorisation du volontariat**, le SDIS conduit toujours son ambitieux plan de développement en cohérence avec le plan d'action national, ce qui lui a valu d'ailleurs en **2016 d'être lauréat du premier concours organisé par le Ministère de l'Intérieur, dans la catégorie « vidéos, publications digitales et informatiques », au titre de son spot radio**. Les signatures de conventions avec les partenaires privés, publics et associatifs se poursuivent.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par la **signature de l'arrêté du nouveau SDACR**. Ce document d'orientation stratégique pour le SDIS dresse l'inventaire des risques auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques. Il induit notamment une modification du RO.



DECI
Défense Extérieure
Contre l'Incendie

RDDECI
Règlement
Départemental de
Défense Extérieure
Contre l'Incendie

RO
Règlement
Opérationnel

SDACR
Schéma
Départemental
d'Analyse et de
Couverture des Risques

SDIS
Service Départemental
d'Incendie et de Secours

3/ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

▼ Bilan d'activité 2016 du Service Public de l'Education Routière et du Permis de Conduire

En bref 

Service du permis de conduire

12 inspecteurs

16 604 examens pratiques

Dont 12 307 examens de catégorie B

58,80% de réussite

Le département du Doubs comprend 12 inspecteurs du permis de conduire, sous l'autorité d'un délégué, rattachés à la DDT.

16 604 examens pratiques toutes catégories ont été réalisés, dont 12 307 examens B avec un taux de réussite de 58.80%.

La réforme du permis de conduire initiée en 2014 a pour objectif de concentrer l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur les examens pratiques (et notamment les permis B pour les particuliers) et de développer des missions de contrôle des opérateurs privés :

▼ 1. Le passage de 12 à 13 examens pratiques quotidiens par inspecteur a ainsi permis de réduire les délais de représentation après un premier échec à l'épreuve pratique, de l'ordre de 45 jours conformément à l'objectif national (nota : ce délai est fonction des demandes des candidats qui peuvent avoir besoin de leçons complémentaires ; des places d'examen sont disponibles bien plus tôt après le délai réglementaire minimal de 7 jours).

▼ 2. Les inspecteurs sont aussi progressivement déchargés de l'organisation de l'examen théorique général (ETG ou autrement dit le « code de la route »). Les épreuves sont désormais réalisées par des sociétés privées qui ont ouvert des centres d'examen à Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Baume les Dames et Valdahon.

▼ 3. Les inspecteurs du permis de conduire conduisent également des contrôles de l'activité des auto écoles et des centres de sensibilisation à la sécurité routière (les stages de récupération de « points »).



DDT

Direction Départementale des Territoires

ETG

Examen Théorique Général



▼ L'accidentologie dans le Doubs en 2016 : une année paradoxale

Au 31 décembre 2016, 313 accidents sont recensés ayant entraîné le décès de 35 personnes, 362 blessés dont 216 hospitalisés.

▼ En 2016, l'accidentalité sur le département du Doubs, présente un bilan paradoxal avec une très forte baisse des accidents (- 14,75 %), et des blessés (- 16,01 %) mais une augmentation de la mortalité puisque 35 personnes sont décédées contre 27 en 2015 à la même époque qui était l'année record pour la baisse de la mortalité. Ce chiffre est le même qu'en 2013 et inférieur à 2014, avec 44 morts.

▼ Néanmoins, l'année 2015 avait été marquée par une baisse historique du nombre de tués sur les routes.

▼ Il convient tout de même de souligner que par rapport à 2014, l'année 2016 s'inscrit dans une tendance globalement positive, avec des indicateurs orientés notablement à la baisse sur tous les critères.

Au 31 décembre 2016, les accidents mortels se caractérisent comme suit :

Sur 35 tués, 5 personnes étaient âgées au plus de 14 ans, 11 personnes avaient entre 25 et 44 ans et 6 personnes avaient plus de 65 ans. A l'exception de la tranche 15-24 dont le niveau de mortalité diminue pour revenir à celui de 2014 (7 tués), la mortalité est à la hausse sur toutes les autres tranches d'âge.

▼ La mortalité concerne l'ensemble des usagers de la route avec néanmoins une légère baisse pour les 2 roues motorisés avec 5 tués en 2016 (7 en 2015).

▼ **L'alcool demeure la cause principale des accidents mortels en 2016 avec 13 tués.**

▼ Le facteur vitesse enregistre une baisse significative engendrant le décès de 7 personnes en 2016 contre 10 décès en 2015, et sa part dans les accidents mortels a diminué (moins de 23 % en 2016 contre près de 30 % en 2015).

▼ Accidents mortels :
42% arrondissement de Besançon,
32% arrondissement de Montbéliard
26% arrondissement de Pontarlier.

Ce bilan démontre que la lutte contre l'insécurité routière et la sensibilisation des citoyens à cette cause doivent se poursuivre, et que la mobilisation de tous les partenaires, services de l'État, des collectivités locales, élus, associations, est essentielle pour y contribuer.



En 2016 :

313 accidents

35 décès

dont **13** dus à l'alcool
cause principale des décès

362 blessés

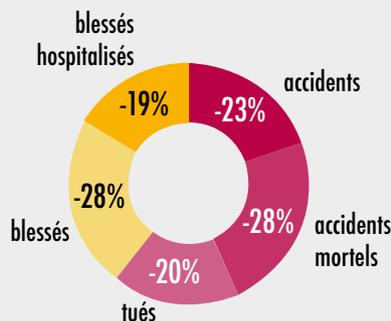
**Très forte baisse
des accidents
-14,75%**

**et des blessés
-16,01%**

**Hausse de la
mortalité
+29,6%**

80 % des accidents mortels se sont produits sur des trajets effectués dans un rayon de **moins de 20 km du domicile** de la personne décédée.

**Rapport accidentologie
2014-2016**



▼ Les actions de prévention



Dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière pour 2016, près de **60 000 personnes ont été sensibilisées** par les acteurs locaux de la sécurité routière sur les enjeux identifiés dans le Document Général d'Orientations.

Parmi l'ensemble des actions qui ont été déployées sur le territoire du département, plusieurs interventions emblématiques sont à mettre en exergue :

▼ **les actions de sensibilisation dans les cars scolaires** (port de la ceinture) ;

▼ **la piste routière CRS-Attitude Prévention** en septembre à Montbéliard (sensibilisation à la conduite d'un deux-roues motorisé) ;



▼ **la diffusion du spectacle pédagogique** « T'inquiète, je gère » à destination des lycéens et des apprentis, par la compagnie Véronino ;

▼ **l'animation des réseaux de partenaires** (associations, référents communaux, référents éducation nationale, intervenants départementaux de sécurité routière).

Enfin, d'autres opérations de sensibilisation ont été reconduites, dont des séances de remise à niveau du code de la route, des interventions en établissements scolaires, des actions en partenariat avec les forces de l'ordre ou encore des sensibilisations au risque alcool lors d'événements festifs.



▼ Déploiement des dispositifs de contrôle automatisé

Au 31 décembre 2016, le Doubs est équipé des types de dispositifs suivants :

- ▼ **21 radars fixes « classiques »**, dont 7 en « double sens » (6 double sens réalisés en 2016), répartis sur l'ensemble du territoire du Doubs ;
- ▼ **2 radars fixes discriminants**, pour distinguer VL et PL dans le contrôle des vitesses maximales autorisées qui leur sont propres (sur l'A 36 à Exincourt, dans les deux sens de circulation) ;
- ▼ **5 radars tronçons** (mesure de la vitesse moyenne sur une section de route) ;
- ▼ **2 itinéraires protégés déployés** (RN 57 entre Etalans et Pontarlier + RN 83 entre Beure et le Jura).

Sur ces itinéraires, contrôles aléatoires mis en place avec radars autonomes déplaçables et utilisation du radar embarqué mobile-mobile.

A noter par ailleurs qu'en 2016, 4 chantiers ont été équipés avec des radars autonomes pour assurer le respect des limites de vitesses fixées pour la sécurité des usagers et des personnels d'exploitation et de travaux (chantiers d'entretien sur A 36, chantier de mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre l'A 36 et Devecey, chantier de la côte de Fuans sur la RD 461, chantier sur la RD 486 à Thise).



En outre, d'autres radars autonomes ont été installés ponctuellement, notamment en perspective du déploiement de futurs itinéraires protégés (RD 437, RD 461, RN 57).

Bilan des détections :

Les trois radars fixes qui ont enregistré le plus de détections en 2016 (entre parenthèses, indication des données de trafic dans les deux sens cumulés) :

radar tronçon des Mercureaux (RN 57) :

11 889 détections (16 000 véhicules / jour) ;

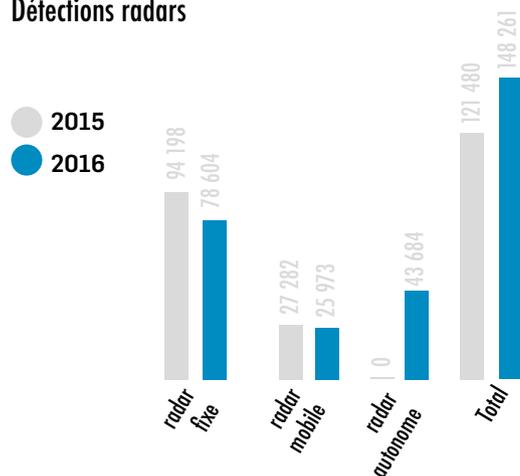
radar fixe double sens sur RD 461 à Epenoy :

9 154 détections (9 500 véhicules / jour) ;

radar discriminant sur A 36 à Exincourt (sens Mulhouse-Besançon) :

7 424 détections (55 000 véhicules / jour).

Détections radars



4 / DÉMOCRATIE

En bref 

Un nouveau SDCI

nombre d'EPCI

-48,3%

20 structures syndicales
dissoutes soit 10% du total
des EPCI existants

▼ Un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

→ La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu l'élaboration et la mise en œuvre dans chaque département d'un SDCI au 1^{er} janvier 2017.

Elle fixait notamment un seuil minimal de population de 15 000 habitants, ce seuil pouvait être adapté, sans toutefois être inférieur à 5 000 habitants, pour les territoires peu denses ou les territoires de montagne.

Ainsi compte tenu des caractéristiques démographiques du Doubs, de ces nouveaux seuils de la loi NOTRe et du nombre important d'EPCI à fiscalité propre de faible taille, le SDCI tel qu'il a été arrêté le 29 mars 2016 et mis en œuvre le 1^{er} janvier 2017 a prévu de

nombreuses mesures de fusion et d'extension des périmètres existants qui ont réduit très significativement le nombre des EPCI à fiscalité propre du Doubs.

Ainsi ce nombre a diminué de 48,3 % passant de 29 EPCI à fiscalité propre (27 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération) à 15 EPCI (13 communautés de communes contre 27 auparavant) (voir carte ci-jointe).

Ce SDCI comprenait également un volet concernant les syndicats et les syndicats mixtes : dans ce cadre, 20 structures syndicales ont été dissoutes (soit 10 % du total des EPCI existants).



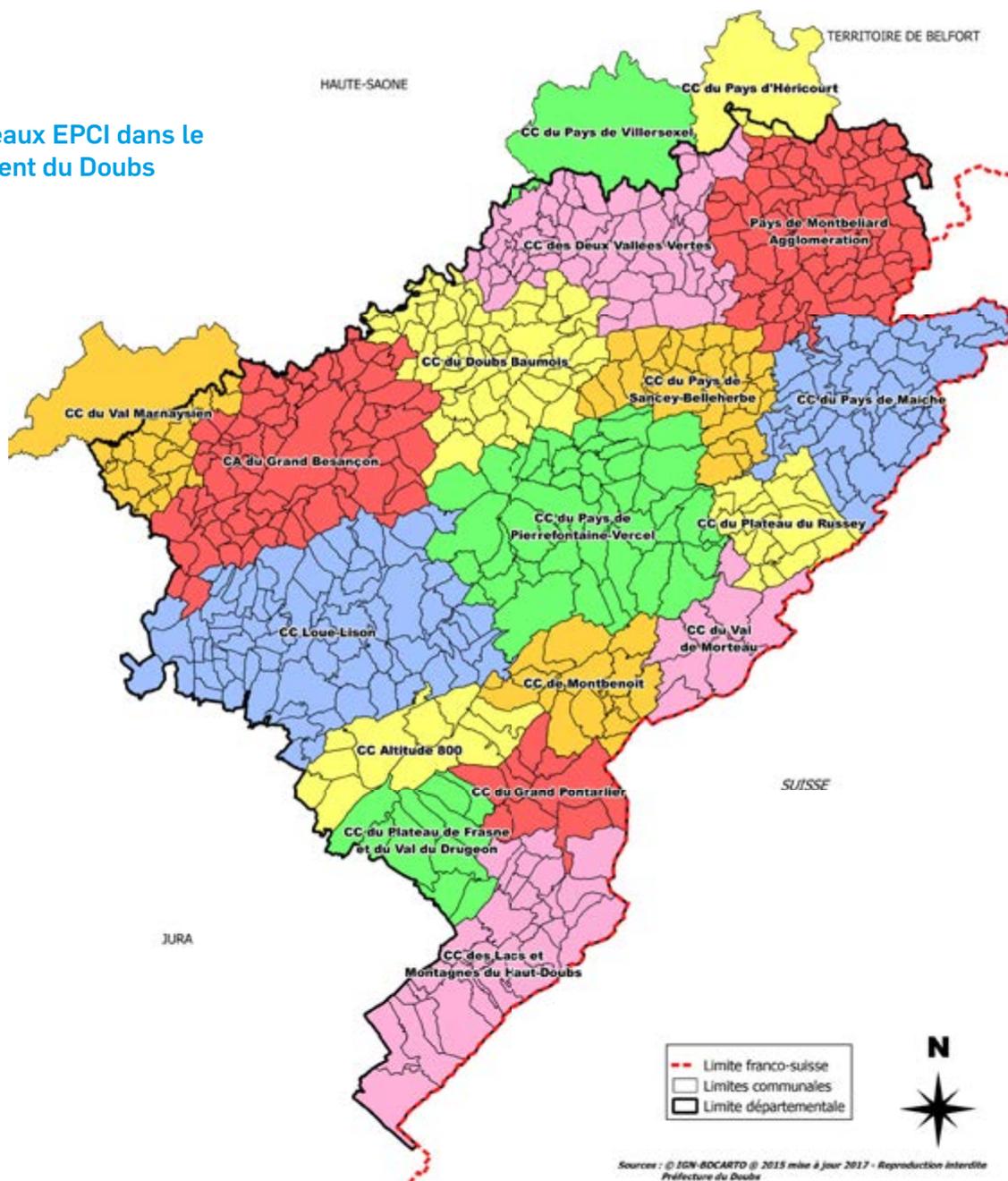
SDCI

*Schéma Départemental de
Coopération Intercommunale*

EPCI

*Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale*

Les nouveaux EPCI dans le département du Doubs



▼ 30 enquêtes publiques prescrites en 2016

Parmi les plus marquantes pouvant être citées :

- la demande d'autorisation unique présentée par la société Manufacture de Seloncourt pour l'exploitation d'un **nouvel atelier de maroquinerie** à Allenjoie.
- le projet de révision du **plan de prévention des risques d'inondation** (PPRi) du Doubs Central sur la commune de Besançon
- la modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) « Battant-Quai Vauban » à Besançon
- le projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières, dans le cadre de l'**aménagement de la ZAC des Marnières à Chalezeule**
- le **projet de parc éolien** de la Montagne de Buttes (Canton de Neuchâtel – Suisse) ayant un impact en France sur les communes de Verrières-de-Joux, Les Alliés, La Cluse-et-Mijoux, Les Fourgs et Pontarlier
- le **projet de plan de servitudes aéronautiques** de dégagement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze.

▼ Des élections professionnelles organisées en 2016 dans le département

Election des membres de la CMAI Doubs-Haute-Saône-Jura-Territoire de Belfort : 24 687 électeurs répartis sur les 4 départements ont été appelés à élire, par correspondance, 100 membres à la CMAI, dont 48 siègent également à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté créée par décret du 28 février 2016.



▼ Elections politiques

Election des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Bourgogne-Franche-Comté :

17 492 électeurs ont été appelés à élire les 40 membres siégeant à la CCIT (répartis en 3 catégories et 2 sous-catégories par catégorie), dont 18 siègent également à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Bourgogne-Franche-Comté.

Les électeurs pouvaient voter par correspondance ou par un vote électronique.

Ont été également élus les **délégués consulaires du ressort du Tribunal de Commerce de Besançon :**

202 délégués consulaires à élire (uniquement vote par correspondance) par 9 827 électeurs – 43 élus, ainsi que les **délégués consulaires du ressort du Tribunal de Commerce de Belfort-Montbéliard :**

109 délégués consulaires à élire (uniquement vote par correspondance) par 3 562 électeurs – 13 élus.



CMAI

Chambre de Métier
et de l'Artisanat
Interdépartementale

CCIT

Chambre de Commerce et
d'Industrie Territoriale

▼ L'expertise financière, fiscale et comptable de la DDFiP au service des collectivités locales



Le comptable public est l'interlocuteur privilégié des élus sur les problématiques comptables, financières ou fiscales.

L'année 2016, comme l'année 2015, a été marquée par une forte activité liée à la mise en place du SDCI et à la création de communes nouvelles.

La DDFiP est intervenue, en étroite collaboration avec le Préfet et ses services, pour chiffrer les impacts financiers des différents projets et apporter une expertise sur la sphère fiscale et comptable.

De nombreuses simulations fiscales ont été réalisées pour étayer les différentes hypothèses envisagées lors de l'examen des projets de restructurations des EPCI et de création de communes nouvelles (6 créations au final regroupant 13 communes).

La DDFiP a également répondu aux sollicitations des élus afin de déterminer les modalités financières pour les communes souhaitant changer d'intercommunalité. Enfin, 2 analyses prospectives ont été réalisées.

En 2016, la DDFiP a également mené des travaux comptables en collaboration avec les ordonnateurs intéressés afin de fiabiliser les opérations de bilan des EPCI concernés par des restructurations.

Création de nombreuses communes nouvelles en 2016

Ainsi Vaire-Arcier et Vaire-le-Petit ont fusionné pour former la **commune nouvelle de Vaire** au 1^{er} janvier 2016, les communes de Clerval et Santoche sont devenues la commune nouvelle du **Pays de Clerval**, Chemaudin et Vaux-les-Prés celle de **Chemaudin et Vaux**.

De même les communes de Charbonnières-les-Sapins, Etalans et Verrières-du-Grosbois forment la **commune nouvelle d'Etalans**.

Labergement-du-Navois et Levier, celle de **Levier** et enfin Montfort et Pointvillers se sont regroupées pour former la **nouvelle commune du Val**.

Ainsi au 1^{er} janvier 2017, le département du Doubs compte **578 communes** (elles étaient 593 en 2015).



DDFiP

Direction Départementale des Finances Publiques

EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

SDCI

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

En bref



1 071

demandeurs d'asile
primo-arrivants
dont

800 pris en charge et
hébergés dans le Doubs

238 adultes reçus au
guichet unique dans le
cadre du programme de
relocalisation européen

300 migrants
en provenance de Calais

Albanie

nationalité la plus
représentée en 2016

▼ L'accueil des demandeurs d'asile

→ Le guichet unique de Besançon a connu une activité particulièrement soutenue :

1 071 demandeurs d'asile primo-arrivants (accompagnés de 396 enfants) ont été reçus durant l'année 2016, dont 800 (607 adultes et 193 enfants) ont été pris en charge et hébergés dans le Doubs.

L'activité a été marquée par la prise en charge de demandeurs orientés dans le cadre de deux importants dispositifs nationaux :

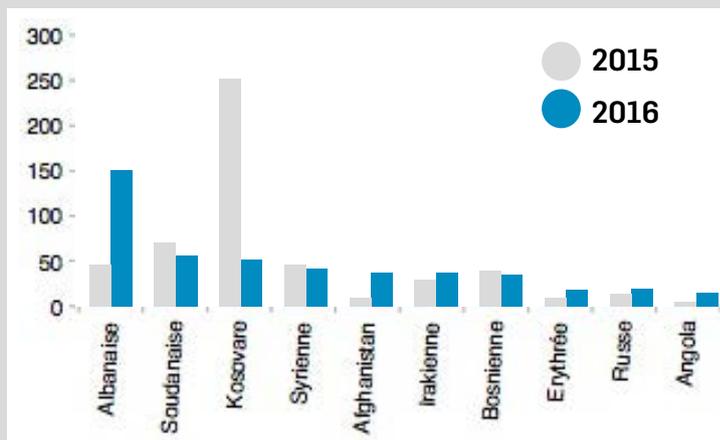


▼ Le **Programme de Relocalisation Européen**, qui porte sur la prise en charge de personnes originaires d'Irak, de Syrie et d'Érythrée, en besoin manifeste de protection, et en attente d'orientation depuis la Grèce ou l'Italie. Dans ce cadre, **238 adultes** (accompagnés de 152 enfants) sont passés par le guichet unique de Besançon. Ces familles ont été hébergées dans différentes structures dédiées sur l'ensemble du territoire régional de Bourgogne Franche Comté.

▼ Le **démantèlement de la jungle de Calais** et des campements parisiens : tout au long de l'année 2016, avec un point d'orgue au cours de la deuxième quinzaine d'octobre. Le guichet unique a enregistré en qualité de demandeurs d'asile plus de **300 migrants en provenance de Calais**, orientés dans des Centres d'Accueil et d'Orientation, dont majoritairement des ressortissants afghans et soudanais, isolés.

Les 10 nationalités les plus représentées dans le Doubs

Alors que la nationalité kosovare était nettement majoritaire en 2015, les **Albanais** arrive en tête des nationalités les plus représentées en 2016 (près de 25%), suivie par les **Soudanais** (9 %) et, les **Kosovars** (8%)



FOCUS : le démantèlement de Calais

Le département du Doubs a accueilli fin 2016 des migrants en provenance du campement de Calais.



temps de l'examen par les autorités britanniques de la recevabilité de leur demande de séjour sur le sol anglais.

Pour se faire, en partenariat avec les opérateurs associatifs déjà positionnés sur les dispositifs d'accueil pour demandeurs d'asile, des places d'hébergement en CAO ont été déployées sur Besançon et le Pays de Montbéliard à hauteur de 132, dont 30 pour l'accueil de jeunes filles mineures, le

L'accueil a été organisé dans les locaux de la colonie de vacances appartenant au CCAS d'EDF, situé à Montgesoye.

Suite à la venue sur place des autorités britanniques qui ont auditionné l'ensemble des jeunes filles, 22 jeunes filles ont reçu une réponse favorable à leur demande d'admission au séjour en Grande-Bretagne et 21 ont rejoint l'Angleterre en décembre 2016.

Le CAOMI a fonctionné dans un cadre partenarial inédit entre le Groupement coopératif social, le CCAS, Profession Sport, le Conseil Départemental et la maire de Montgesoye.

▼ La réforme du droit des étrangers

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France. C'est une réforme d'ampleur, qui a modifié profondément le droit des étrangers en France, avec un **triple objectif** :

▼ Mieux accueillir et intégrer les ressortissants étrangers qui ont le droit de s'établir en France :

l'objectif est de simplifier les formalités administratives imposées aux ressortissants étrangers qui ont démontré leur volonté d'intégration. La délivrance de cartes de séjour à durée de validité pluriannuelle (de 2 à 4 ans selon la situation) est généralisée pour les étrangers qui satisfont aux critères d'intégration posés par la loi et qui respectent les valeurs de la République.

Les outils d'intégration ont par ailleurs été renforcés avec la mise en place d'un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une

durée de 5 ans, dont la première étape est matérialisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR), dans lequel l'étranger s'engage à suivre les formations civique et linguistique prescrites par l'État.

▼ **Accueillir les talents étrangers** : la capacité d'accueillir en France les talents internationaux est renforcée par la création du titre de séjour pluriannuel « passeport talents », outil majeur d'attractivité attendu par les acteurs économiques, universitaires, scientifiques culturels ou sportifs.

▼ **Renforcer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière et lutter contre la fraude** : dans le cadre de l'assignation à résidence, divers outils nouveaux ont été créés afin notamment de lutter contre les comportements d'obstruction à l'exécution des mesures d'éloignement.



CAO

Centre d'Accueil et d'Orientation

CAOMI

Centre d'Accueil et d'Orientation de Mineurs Isolés

CCAS

Comité Central des Actions Sociales

CIR

Contrat d'Intégration Républicaine

► 02 L'ÉTAT EN ACTION POUR L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 / ÉDUCATION



▼ Mesures pour le collège

La rentrée 2016 se caractérise par la **mise en place de la réforme du collège**, définie par le décret n°2015-544 du 19 mai 2015. Celle-ci vise à renforcer la liaison école-collège (nouveau cycle 3) et à accorder une marge d'autonomie accrue aux établissements. Les équipes pédagogiques disposent d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de la dotation, notamment dans l'organisation de l'accompagnement personnalisé en 6^{ème} et des **enseignements pratiques interdisciplinaires** (huit nouveaux thèmes de travail correspondant aux enjeux du monde actuel, cf graphique).

La réforme introduit une 2^{ème} langue vivante dès la classe de 5^{ème} et met fin aux classes bilangues

des collèges. Toutefois, les dispositions réglementaires ont permis l'ouverture à titre dérogatoire de classes bilangues de continuité dans 17 collèges, dès lors que les élèves entrant en 6^{ème} auraient suivi un enseignement linguistique autre que celui de l'anglais. Cette disposition a nécessité une relance volontariste de l'enseignement de l'allemand dans le premier degré, qui connaît un développement progressif.

Par ailleurs, le **développement du numérique éducatif reste une priorité**, comme le **renforcement de la démocratie collégienne** par la mise en place des conseils de délégués pour la vie collégienne.

A retenir



44 collèges publics

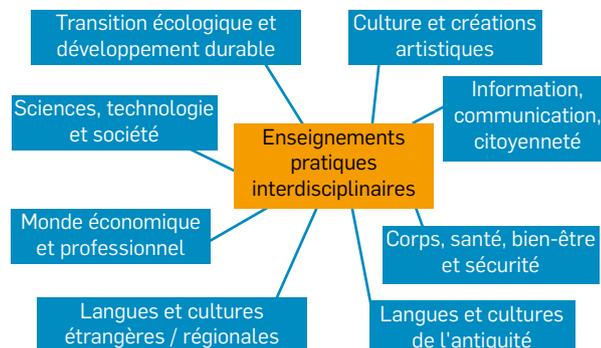
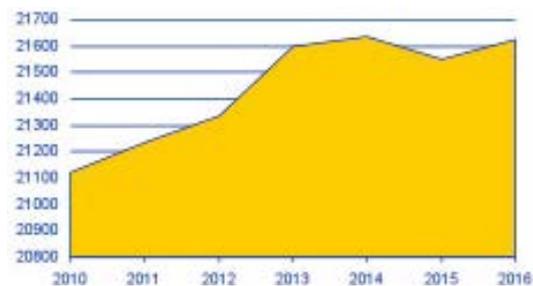
dont **3** en REP+ :

- Diderot Besançon
- A France Bethoncourt
- L Blazer Montbéliard

et **4** en REP :

- J Bauhin Audincourt
- Les Hautes Vignes Seloncourt
- Jouffroy d'Abbas Sochaux
- Les Bruyères Valentigney

Evolution des effectifs des collèges publics



▼ Mesures pour l'école primaire

Avec **50 895 élèves à la rentrée 2016** les effectifs sont en diminution de 242 élèves par rapport à 2015. Pourtant, le département a bénéficié de 5 emplois supplémentaires.

L'écart entre l'évolution démographique et les moyens illustre la **volonté d'accompagner les mesures pour l'école** dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, par les actions suivantes :

1 – Enseignement préélémentaire et élémentaire :

- **Renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté** : 12 nouveaux dispositifs « Plus de maîtres que de classes ».
- **Lutter contre les inégalités sociales et culturelles** par l'accueil des enfants de 2 ans : ouverture de 2 classes dédiées.
- Poursuivre **l'accompagnement des réseaux d'éducation prioritaire** par un meilleur taux d'encadrement.

2 – Elèves à besoin éducatif particulier :

- **Développer les RASED** : réimplantation de 9 postes bloqués, création de 7 nouveaux postes.
- **Poursuivre le développement de la scolarisation des enfants handicapés** : ouverture d'une 2^{ème} unité d'enseignement spécialisée «troubles envahissants du développement».

3 – Accompagnement des enseignants :

- **Accueillir et former les nouveaux enseignants** : 95 stagiaires.
- **Réorganiser les circonscriptions** du 1er degré pour tenir compte des évolutions des différents territoires.
- **Accompagner la sécurisation des espaces scolaires** : référent sûreté départemental, exercices de mise en sécurité, actualisation des PPMS.

En bref

50 895 élèves en 2016

26 dispositifs «Plus de maîtres que de classes» :

+12 à la rentrée 2016

6 classes dédiées à l'accueil des élèves de moins de 3 ans :

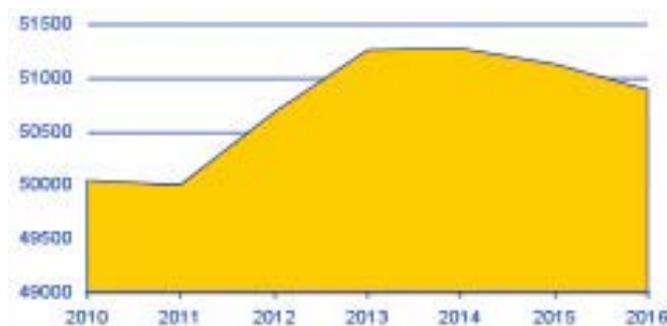
+ 2 à la rentrée 2016

40 écoles en éducation prioritaire :

15 en REP,
25 en REP+ ;

20,9 élèves en moyenne par classe (taux départemental : 23,2)

Evolution des effectifs des écoles publiques



RASED

Réseaux d'Aide aux élèves en difficulté

REP+

Réseaux d'Education Prioritaire Renforcé

PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté



▼ L'amélioration de l'offre scolaire et éducative dans les territoires ruraux du Doubs

En bref

Développement des « conventions ruralité »

- contractualisation entre l'Education Nationale et les élus locaux
- Repenser les réseaux d'école
- Nouveaux modes d'organisation
- Elaboration d'un protocole départemental pour un schéma d'aménagement de l'offre scolaire et éducative des territoires ruraux dans le Doubs

2 conventions signées en 2016



DETR
Dotation
d'Equipement des
Territoires Ruraux

PEDT
Projet Educatif
Départemental Territorial

CAF
Caisse d'Allocations
Familiales

Le développement des «conventions ruralité» pour une école rurale de qualité s'inscrit dans les orientations prises par le Gouvernement lors du Comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 15 septembre 2015 .

Cette mesure a pour objet de définir les moyens d'une **contractualisation efficace entre l'Éducation nationale et les élus locaux** en intégrant les problématiques scolaires et éducatives auxquelles sont confrontés certains territoires ruraux du Doubs : DETR, moyens d'enseignement, PEDT, numérique éducatif. Elle trouve son fondement dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a réaffirmé l'attachement de la Nation au maintien d'une offre éducative de qualité dans les territoires ruraux.

Elle vise à **repenser les réseaux d'école** et à réfléchir à de **nouveaux modes d'organisation** en procédant à des mutualisations et des restructurations permettant de répondre, au titre de l'égalité des chances, à des attentes nouvelles pour développer des services en matière du numérique éducatif et d'activités périscolaires.

À cet égard un «protocole départemental pour un schéma d'aménagement de l'offre scolaire et éducative des territoires ruraux du Doubs» a été élaboré en 2016 et validé par l'Etat, la Région, l'Association des Maires, l'Association des Maires Ruraux et la CAF. Ce protocole départemental définit le cadre de conventions locales d'engagement.

En 2016, deux conventions (territoires d'Arcey et de Fontain) ont ainsi été signées par le Préfet, l'Inspecteur d'académie et les élus soucieux d'offrir aux élèves de meilleures conditions de scolarisation. Plusieurs autres territoires seront concernés en 2017 et dans les années futures.



▼ **Les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap**

▼ **Le nombre de jeunes en situation de handicap scolarisés dans le département du Doubs augmente :**

2 757 élèves en situation de handicap sont scolarisés (+ 289 / rentrée 2015)

1 879 élèves en milieu ordinaire (+ 221)

878 en établissement médico-social (+ 68)

▼ **L'accompagnement en ULIS se développe**

Une nouvelle ouverture d'ULIS au collège Lou Blazer (Montbéliard).

Les 35 ULIS école, 21 ULIS collège et 4 ULIS lycée professionnel scolarisent 672 élèves.

▼ **Les compensations favorisent l'accessibilité pédagogique et la réalisation du parcours de formation augmentent :** 557 personnes recrutées en qualité d'aide humaine.

▼ **La formation des enseignants et des accompagnants se renforce :**

Tous les accompagnants bénéficient à leur prise de fonction d'un **plan de formation de 60 heures** (150 AVS cette année).

80 AVS ont bénéficié d'un module sur l'accompagnement des élèves autistes.

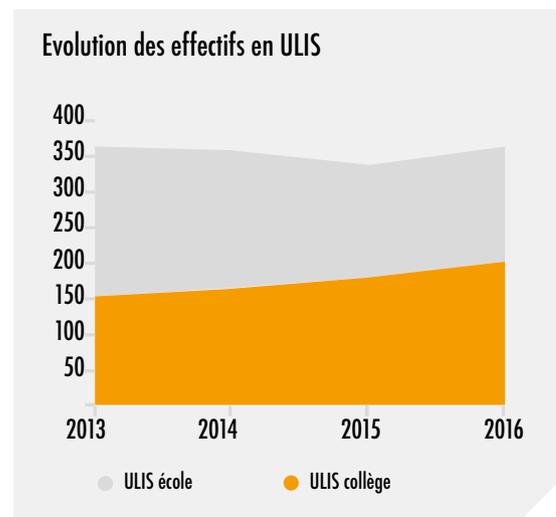
Professionnalisation des enseignants : 20 départs en formation longue (certification spécialisée), 269 enseignants formés (scolariser un élève sourd, déficient visuel, présentant des troubles cognitifs, psychiques, une forme d'autisme...).

▼ **La scolarisation dans les établissements médico-sociaux se développe :**

25 établissements médico-sociaux scolarisent 878 élèves. L'implantation des unités d'enseignement au sein des établissements scolaires s'amplifie (19 dispositifs en 2016).

▼ **Des dispositifs innovants favorisant la scolarisation des enfants porteurs d'autisme ou autres troubles envahissants du développement** ont été accompagnés : 2 unités d'enseignement :

écoles maternelle Les Bruyères à Besançon et primaire Jules Vermot Gaud à Montlebon.



12 SEGPA implantées dans les collèges et l'EREA.

Le maillage territorial permet de scolariser

784 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Parmi les **1879** élèves scolarisés en

milieu ordinaire, **1207** bénéficient d'une scolarisation individuelle.

Dans le 1^{er} degré,

74 % sont accompagnés par une aide humaine notifiée par la CDAPH,

32 % dans le 2nd degré.



CDAPH

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

ULIS

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

AVS

Auxiliaire de Vie Scolaire

SEGPA

Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

2 / EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



▼ Création d'un espace de valorisation des savoir-faire CRISTEL

À la suite d'une réunion organisée en février 2015 par le MAE à laquelle elle avait été conviée, Madame Bernadette DODANE, co-présidente de la société CRISTEL (80 salariés CA 10 M d'euros), qui fabrique, à Fesches-le-Châtel (Doubs), des articles culinaires haut de gamme, celle-ci s'est penchée sur un projet de création d'un espace de valorisation des savoir-faire de sa société.



Sous l'égide du Sous-Préfet de Montbéliard, trois réunions de travail se sont tenues en 2016, en présence de services de l'État (MAE et CDC) et des autres acteurs potentiellement mobilisables, dont la Région Bourgogne Franche-Comté (CRBFC), le Conseil Départemental du Doubs et Pays de Montbéliard Agglomération, afin d'examiner les modalités d'accompagnement susceptible d'être apporté par l'État et par les collectivités locales, à la société CRISTEL, dans la réalisation de son projet privé.

Tous se sont accordés sur la nécessité de mener une étude de faisabilité du projet dont le cahier des charges définitif a été finalisé le 26 octobre 2016 et les consultations de cabinets d'études, lancées dans la foulée.

Une convention constitutive de groupement de commandes qui a été signée entre CRISTEL, le CRBFC et la CDC, qui, outre la rédaction du cahier des charges, a été désignée coordonnatrice du groupement et s'est chargée de la passation du marché.

Les offres reçues ont été analysées le 30 janvier 2017, en présence des représentants de la société, de la CDC, de la Région, de Pays Montbéliard Agglomération et de la Sous-Préfecture de Montbéliard, qui participera également au comité de pilotage de suivi du projet, avec le groupement retenu.



Le groupe Cristel



MAE

Ministère des Affaires
étrangères et du
Développement
international

CDC

Caisse des Dépôts et
Consignations

CRBFC

Région de Bourgogne
Franche-Comté

▼ Manufacture de l'Allan

HERMES implante progressivement des centres de production autour de pôles / centres de formation renommés dans ses métiers, comme l'École Boudard installée au CFA de Béthoncourt.

▼ **Un nouveau site de production a vu le jour à Héricourt (70) en octobre 2015 (100 personnes / 5000 m²), et un autre s'installe aujourd'hui, sur la ZAC Technoland II, dans le pays de Montbéliard (25), pour un recrutement prévisionnel de 400 emplois sur l'Aire Urbaine. Les travaux de plate-formage de la Manufacture de l'Allan ont commencé au printemps 2016.**

▼ **La date d'ouverture est envisagée au dernier trimestre 2017,** avec une montée en puissance progressive des effectifs.

Des projets d'investissement, tels que celui-ci, suscitent des besoins spécifiques en termes de recrutement et de formation, et la mise en œuvre de diverses réglementations dont celle relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, sujets sur lesquels les services de l'État se

sont mobilisés, dès le démarrage du projet. Leur intervention a été et continue d'être menée de façon coordonnée au niveau local, sur des problématiques spécifiques et afin de répondre le plus efficacement possible à cette demande d'implantation.

▼ Le Préfet de la région Franche-Comté avait demandé, dès 2013, aux services de l'État, de garantir au porteur de projet : **coordination, lisibilité, facilité d'accès et efficience** et au Sous-Préfet de Montbéliard, d'être l'interlocuteur prioritaire du porteur de projet pour organiser et piloter « l'offre de services État » et intervenir en appui de ce projet de développement économique.

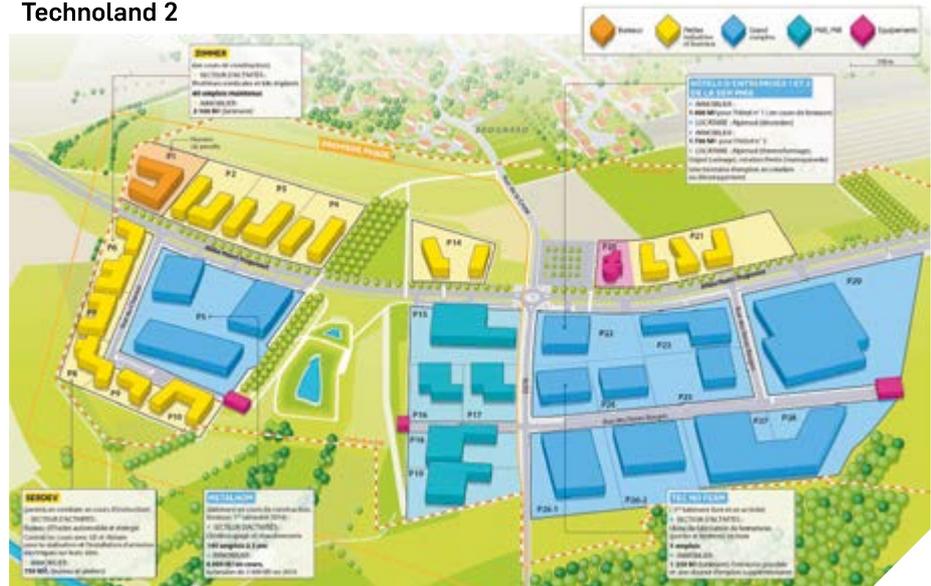
En bref

2 nouveaux sites de production Hermès

400 nouveaux emplois créés

→ Ouverture dernier trimestre 2017

Technoland 2



En bref



8 réunions
du comité de veille pour
un accompagnement des
ex-salariés

Grâce aux démarches
engagées seulement

5 personnes/102

restaient en recherche
d'emploi

▼ L'accompagnement des ex-salariés de la clinique de Montbéliard

A l'automne 2015, le député Barbier et le sénateur Bourquin ont exprimé auprès du Préfet du Doubs, le souhait d'être associés aux démarches engagées en faveur des salariés licenciés de la clinique de Montbéliard, à la suite du PSE mis en œuvre dans cet établissement.

Sur proposition de la DIRECCTE, et à la demande du Préfet, **un comité uniquement destiné à faire régulièrement un point d'étape sur le processus d'accompagnement des ex-salariés a été mis en place**, sans se substituer aux instances et démarches conduites par les opérateurs dans le cadre du PSE.

Il avait principalement vocation à **informer les élus** de l'avancement de cet accompagnement et à **trouver**, le cas échéant, **des solutions individuelles** aux difficultés rencontrées par les ex-salariés, grâce à la connaissance que

les élus et les autres partenaires conviés à ces réunions, pouvaient avoir, sur les perspectives d'embauche dans le territoire.

Composé notamment, des parlementaires, du Maire de Montbéliard, du Président de Pays de Montbéliard Agglomération, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Départemental du Doubs, de l'ARS de Franche-Comté, de la DIRECCTE, de Pôle Emploi, d'AFPA Transitions, d'Aire Urbaine Investissement, d'une personne ressource qualifiée, ancien cadre de santé et des représentants de salariés de l'ex-clinique, ce comité de veille s'est réuni huit fois en 2016 et a constaté à la fin de l'année, que, grâce aux démarches engagées, seules 5 personnes sur les 102 salariés licenciés étaient toujours officiellement en recherche d'emploi.



AFPA

Association pour la Formation
Professionnelle des Adultes

ARS

Agence Régionale de
Santé

DIRECCTE

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
et de la Consommation, et du
Travail et de l'Emploi

PSE

Plan de Sauvegarde de
l'Emploi



L'économie agricole

▼ Plan de soutien à l'agriculture et dispositif d'accompagnement des agriculteurs fragilisés

Les agriculteurs français ont fait face à la fin du printemps 2016 à des conditions climatiques exceptionnelles particulièrement défavorables. Le secteur céréalier français a été durement touché par ces intempéries, avec des niveaux de rendement au plus bas depuis les années 80.

▼ La crise conjoncturelle qui touche le secteur céréalier est venu s'ajouter à la crise de l'élevage, qui a fait l'objet d'un plan de soutien spécifique depuis l'été 2015.

▼ Dans le département du Doubs, les services de l'État ont maintenu leur mobilisation en 2016 en organisant plusieurs réunions de la cellule départementale d'urgence. Ces réunions ont permis de définir, en collaboration avec les différents acteurs du monde agricole, les modalités de mise en oeuvre locales des mesures nationales.

▼ Dans ce cadre, après qu'une enveloppe de 1,5 M€ ait été allouée en 2015 aux exploitations du Doubs en difficulté et plus particulièrement aux exploitants en production porcine, bovins-viande et lait conventionnel, plus de 950 000€ ont été attribués en complément en 2016 sous la forme de dégrèvement de taxe foncière, de prise en charge de cotisations sociales et d'aide à la trésorerie pour les productions laitières.



www.msdfrancocentre.fr
www.franche-comte.chambagri.fr



SOLID'AGRI qu'est-ce que c'est ?

SOLID'AGRI est un dispositif basé sur l'écoute et la rencontre pour :

- Repérer l'origine de vos difficultés,
- Dégager ensemble des pistes d'action,
- Vous mettre en relation avec des intervenants pertinents.

Pour vous aider

- Des conseillers d'entreprises de la Chambre d'Agriculture
- Des assistants de service social MSA
- Vous mettre en relation avec des intervenants pertinents.

Comment nous contacter ?

► MSA : 03.84.96.31.01

► Chambre interdépartementale d'Agriculture :

- Doubs
- Territoire de Belfort

03.81.65.52.09

En cas d'absence : laissez votre message et vos coordonnées. Vous serez rappelé(e) dès que possible.

Conception & réalisation : Service Communication MSA de Franche-Comté - Mai 2016

En bref

950 000 € de subventions attribuées en 2016

SOLID'AGRI

Dispositif d'urgence mis en place pour les exploitants

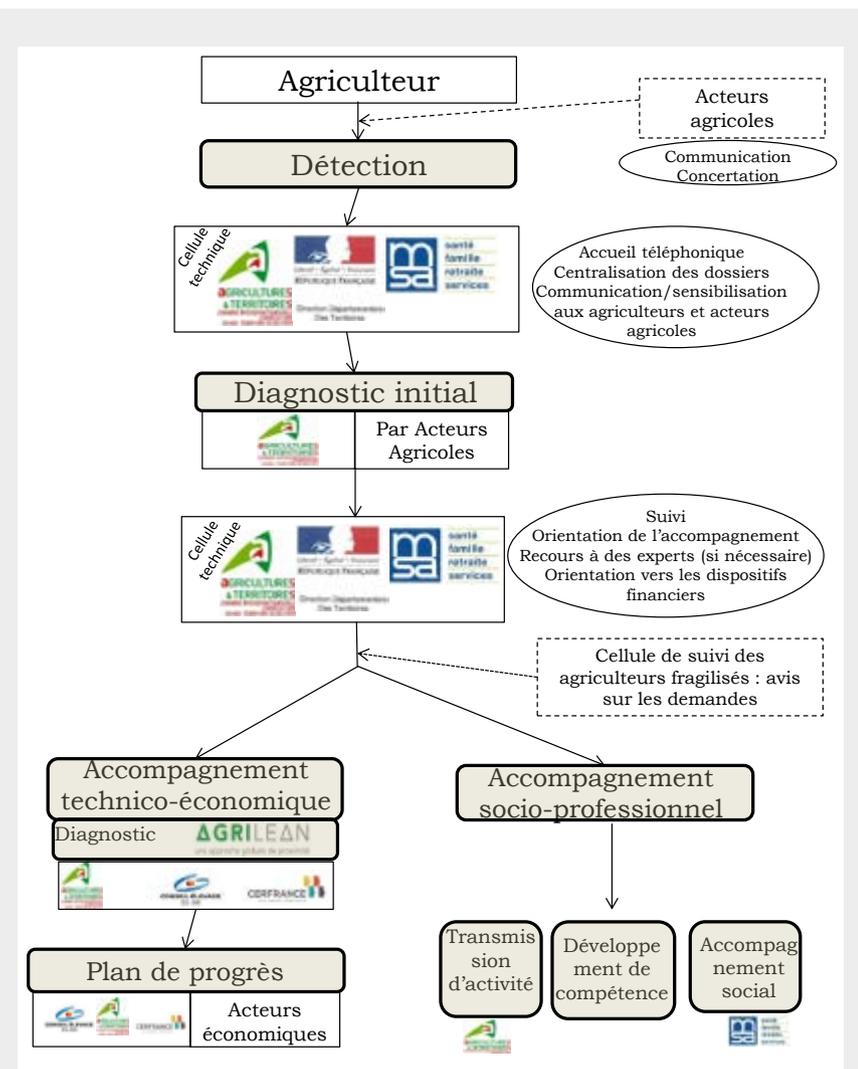


DDT

Direction
Départementale des
Territoires

MSA

Mutualité Sociale
Agricole



Certains exploitants rencontrent de réelles difficultés structurelles sur leur exploitation.

▼ Localement, plusieurs services se sont mobilisés et coordonnés pour assurer un suivi de ces exploitants fragilisés et mettre en oeuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

▼ Quatre réunions d'un comité de suivi restreint se sont tenues durant l'année 2016 entre les services de la DDT, de la MSA, de la Chambre d'Agriculture, des représentants des banques, des comptables et du Conseil Départemental. Cela a permis de définir une organisation partagée pour identifier et accompagner les exploitants fragilisés en se basant sur les trois organismes à missions de service public : MSA, Chambre Interdépartementale d'Agriculture et DDT.

Ce dispositif intitulé «Solid'Agri» a fait l'objet d'une communication forte auprès des partenaires agricoles et des exploitants.

SOLID'AGRI : procédure de repérage précoce et d'accompagnement des exploitations agricoles fragilisées

▼ Les contrôles en exploitation agricole

L'activité agricole est soumise aux contrôles de la PAC qui constituent une exigence européenne en permettant de vérifier la bonne utilisation des aides publiques.

Au-delà de la PAC, les différentes réglementations européennes ou nationales, (politiques environnementales, sanitaires et sociales) induisent une diversité des contrôles possibles et peut parfois entraîner des situations d'incompréhension préjudiciables tant au contrôleur qu'au contrôlé.

▼ Afin de mettre en place une meilleure coordination des contrôles, des **actions d'information à destination de la profession agricole** ont été conduites en 2016.

La DDT du Doubs a organisé deux journées d'information sur les contrôles à destination de la profession agricole.

Chaque journée s'est articulée en 2 parties :

- dans un premier temps, chaque service de contrôle est intervenu et a décliné les règles et procédures à respecter.
- dans un second temps, des ateliers ont été organisés sur une exploitation au cours desquels les agents de contrôle ont expliqué le déroulé de leurs vérifications.

Ces 2 sessions ont connu un franc succès puisque plus de 250 exploitants y ont participé. La DDT25 renouvellera ce type d'information tous les 2 ans.

▼ La **signature d'une charte départementale des contrôles en exploitation agricole** entre toutes les parties concernées (corps de contrôle et profession agricole) est prévue début 2017.

Articulation des services et contrôles en exploitation agricole



En bref

250

exploitants ont participé aux actions d'information à destination de la profession agricole

Signature d'une charte départementale des contrôles en exploitation agricole



PAC

Politique Agricole
Commune



En bref

3 500

demandeurs d'emploi ont retrouvé une activité professionnelle

38

SIAE financées par l'Etat et le département

▼ Soutien à l'emploi des personnes en difficulté (IAE, contrats aidés) :

Malgré une seconde partie d'année marquée par une amélioration du marché du travail, l'année 2016 se situe dans une période où le niveau de chômage a été élevé. Dans ce contexte, **l'État a maintenu un haut niveau d'intervention sur ses mesures qui facilitent l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.**

une activité professionnelle (plus de 2 900 dans le secteur non marchand et plus de 600 dans le secteur marchand).



▼ Avec l'appui du Département, **l'État a aussi financé 38 SIAE** dont l'objectif est de proposer à des personnes rencontrant des difficultés d'intégration, à partir d'une situation d'emploi, un accompagnement socio-professionnel permettant de

▼ S'appuyant sur un fort soutien et un investissement important d'employeurs engagés sur notre département (associations, collectivités, entreprises...), **la mobilisation des contrats uniques d'insertion a permis à plus de 3 500 demandeurs d'emploi de retrouver**

les aider dans la réalisation de leur projet professionnel et de faciliter leur insertion dans un emploi durable.

Ces structures ont salarié plus de 1 800 demandeurs d'emploi sur l'année 2016.

▼ Appui pour une insertion durable des jeunes dans le monde professionnel



Emplois d'avenir, Contrats de génération, Garantie jeunes... L'État a, depuis 2012, augmenté et diversifié ses capacités d'intervention au profit de l'insertion professionnelle des jeunes en complétant les dispositifs déjà existants.

les moins qualifiés du département. Au titre de l'année 2016, ce sont plus de 480 nouveaux Emplois d'avenir qui ont été signés avec des jeunes et, au 31 décembre 2016, ce sont 700 jeunes qui étaient en emploi grâce à ce dispositif.

Le déploiement de ces trois dispositifs permet d'agir de manière très ciblée sur des catégories de jeunes repérées comme rencontrant des difficultés importantes pour accéder à un emploi.

Enfin, l'État et les missions locales du département ont marqué leur volonté de renforcer leurs actions de lutte contre le chômage des jeunes en déployant sur le Doubs, à titre expérimental, dès avril 2015, **la Garantie jeune qui est un dispositif d'accompagnement renforcé** qui s'adresse aux jeunes en grande précarité financière et exposés à un risque d'exclusion sociale. En 2016, 430 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif.



SIAE

Structure d'Insertion par l'Activité Economique

▼ Le plan « accompagnement des ressources humaines dans les TPE-PME »



Le gouvernement a mis en place en 2016 un plan visant à accompagner les TPE-PME dans la gestion de leurs Ressources Humaines.

Ce plan fait suite à une enquête nationale réalisée auprès des TPE-PME qui a mis en évidence un manque d'outils en matière de gestion RH ainsi qu'une forte demande d'appui, notamment au niveau juridique, de la part des dirigeants.

Le plan se décline en trois grands volets :

- ▼ Le lancement, à partir de janvier 2016 d'une **aide à l'embauche pour les TPE-PME** d'un montant maximum de 4 000 €.
Au 30 décembre 2016, 44 869 demandes d'aides avaient été déposées en région - dont 9 130 dans le Doubs- au titre de ce dispositif qui a été prolongé jusqu'au 30 juin 2017;
- ▼ Vient ensuite la **prestation d'appui conseil en ressources humaines**, cofinancées à hauteur de 50% par l'Etat, en direction des entreprises ou collectif d'entreprises de moins de 250 salariés. Dix entreprises du Doubs ont déjà bénéficié de ce dispositif lancé en octobre 2016 ;
- ▼ Enfin, des **réunions d'information collective** sont mises en place par les services de la DIRECCTE pour les TPE PME en fonction des besoins repérés.

“ *Le manque d'outils en matière de gestion RH, la forte demande d'appui au niveau juridique a initié ce plan 2016 d'accompagnement des TPE-PME* ”

En bref

Lancement d'une aide à l'embauche pour les PE-PME
Montant maximum 4000€

▼ **44 869** demandes d'aides déposées en région

▼ dont **9 130** dans le Doubs

Prestation d'appui conseil en ressources humaines
cofinancé à 50% par l'Etat

▼ **10** entreprises ont bénéficié du dispositif

Réunions d'information collective
Mis en place par la DIRECCTE



RH

Ressources Humaines

TPE-PME

Très Petites Entreprises, Petites et Moyennes Entreprises

En bref 

112

entreprises contrôlées

+84%

journées d'intervention sur
le Doubs dans le
cadre des PSI

4

amendes administratives

43

procédures adressées
par le CODAF

10

contrôles conjoints
Inspection du travail et
CODAF

79

salariés victimes
de travail illégal



CODAF

Comité Opérationnel
Départemental Anti-
Fraude

PSI

Prestations de Services
Internationales

▼ Lutte contre le travail illégal

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DU TRAVAIL ILLÉGAL constitue une priorité gouvernementale majeure. En 2016, la priorité est la lutte contre les fraudes aux règles sur le détachement dans le cadre des PSI.

Les services d'inspection du travail du Doubs ont contrôlé 112 entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement.

Les PSI

L'analyse des déclarations de détachement dans le cadre des PSI montre une augmentation continue chaque année du nombre total de déclarations et du nombre de salariés détachés. L'augmentation la plus significative concerne le nombre total de jours d'intervention sur le département du Doubs. De 2015 à 2016, l'accroissement est de plus de 84 % de journées d'intervention alors que le nombre de salariés détachés est sensiblement le même en 2015 et en 2016 (1 412 et 1 446).

En 2015, 2 entreprises se sont vu notifier une amende administrative et 4 entreprises en 2016. Les procédures engagées en 2015 ont abouti au prononcé d'une amende d'un montant de 9 800 euros pour la première et 7 000 euros pour la seconde.

Le CODAF

En 2016, l'ensemble des services de contrôle du département a dressé 43 procédures. Elles ont concerné 79 salariés victimes de travail illégal. Tous les secteurs d'activité sont contrôlés dans le cadre d'opérations de lutte contre le travail illégal.

Les secteurs de la construction, du commerce y compris les activités d'hôtellerie et de la restauration sont ceux présentant les taux de verbalisation les plus importants.

“ *Tous les secteurs d'activité
sont contrôlés dans la lutte
contre le travail illégal* ”

L'inspection du travail du Doubs est pour sa part signataire de 6 de ces procédures, ce qui représente 14% de l'ensemble.

En 2016, l'inspection du travail du Doubs a participé à plus de dix contrôles conjoints.

▶ 03 L'ÉTAT EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA CULTURE

1 / LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

▼ Le plan pauvreté

Dans le cadre d'un travail partenarial associant le Conseil Départemental, les CCAS, les opérateurs sociaux et bailleurs sociaux, l'État a réalisé la déclinaison territoriale du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'Inclusion sociale.

Cette feuille de route départementale 2016-2017 retient 4 axes prioritaires :

▼ **conforter le dispositif « Accompagner pour habiter »**, intégré au PDALHPD pour une approche globale des situations, commune et décloisonnée de la rue au logement ;

▼ **renforcer les coopérations sanitaire/social** notamment pour l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques ;

▼ **mieux connaître les interventions respectives de l'État et des collectivités locales** ainsi que la coordination inter-associale sur l'aide alimentaire afin de lutter contre l'insécurité alimentaire ;

▼ mieux prendre en compte la **parole des usagers** dans le cadre de la mise en place d'une « stratégie nationale de la participation ».

“ 4 axes prioritaires sont retenus dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ”

A retenir

4 axes prioritaires

- conforter le dispositif « Accompagner pour habiter »

- renforcer les coopérations sanitaire / social

- mieux connaître les interventions de l'État et des collectivités locales

- mieux prendre en compte la parole des usagers



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

PDALHPD

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

En bref



290 500 €

pour l'emploi et
l'apprentissage

29

emplois aidés dans le
domaine du sport

302

nouveaux services civiques



CIEC

Comité Interministériel
à l'Égalité et à la
Citoyenneté

CNDS

Centre National
Développement du
Sport

▼ **L'emploi sportif, la priorité numéro 1 pour accompagner le développement associatif**

Le CNDS permet d'accompagner la structuration des associations sportives du département du Doubs.

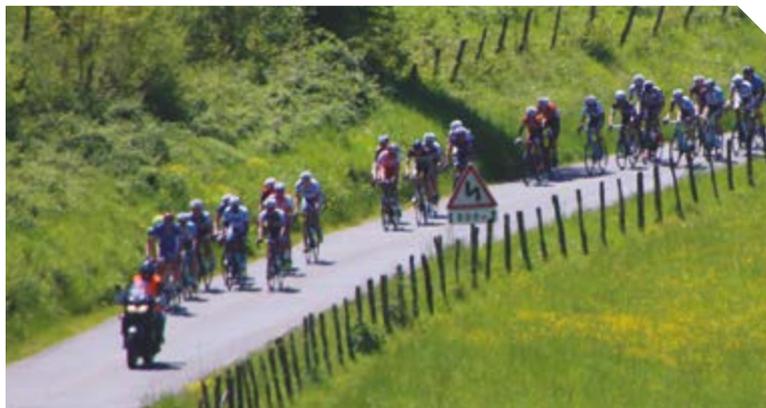
▼ En 2016, les associations sportives du Doubs ont bénéficié d'une enveloppe globale de **847 900 euros** soit 13,5 % de l'enveloppe régionale.

▼ **290 500 euros ont été consacrés à la thématique**

« **emploi-apprentissage** », ce qui représente près de 35 % de l'aide apportée aux clubs. C'est une démarche volontariste, engagée depuis 2012 en lien avec le mouvement sportif, pour développer et renforcer l'emploi sportif. Les emplois financés permettent notamment de mener des actions en lien avec les priorités ministérielles.

▼ **En 2016, 5 nouveaux emplois ont été accompagnés**, ce qui porte à 29 le nombre total d'emplois aidés via le CNDS.

▼ **2 emplois « Citoyens du sport »**, mis en place par le CIEC, dont un créé en 2016 sur le Pays de Montbéliard, font également l'objet d'un soutien du CNDS à hauteur de 18 000 euros par an pendant 3 ans.



▼ **Le soutien de l'apprentissage** se traduit par une aide en direction des clubs employeurs. En 2016, 9 nouvelles demandes d'aide dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ont été retenues.

▼ Par ailleurs, **le dispositif du service civique est très performant dans le Doubs** (302 postes agréés en 2016). Cela s'inscrit comme un premier contact avec le monde associatif qui peut déboucher sur une embauche à la fin de la période du contrat de volontaire.

2 / LOGEMENT, HÉBERGEMENT

▼ Une année au service de la mise en accessibilité des ERP

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du dispositif Ad'AP qui permet aux propriétaires ou gestionnaires d'ERP de s'engager dans un calendrier précis de réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité accessibilité de leurs établissements afin de répondre aux obligations de la loi du 11 février 2005.

Avec l'appui des chambres consulaires et des diverses associations, un important travail d'information a été opéré. Cette communication a permis de focaliser les dépôts d'Ad'AP fin 2015 / début 2016, mais aussi de convaincre les retardataires de déposer des Ad'AP.

En 2016, 1 534 dossiers ont été présentés lors des 34 réunions des sous-commissions accessibilité, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2015, nécessitant l'engagement de moyens humains conséquents.

Depuis septembre 2015, environ 6 800 ERP ont fait connaître leur situation vis-à-vis de l'obligation d'accessibilité, soit en attestant de leur conformité, soit en déposant un Ad'AP.

S'agissant des transports, 4 autorités organisatrices des transports en commun se sont également engagées dans un programme de mise en accessibilité de leur réseau (arrêts prioritaires et matériel roulant), par le biais d'un schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée.

En bref

1 534

dossiers Ad'AP déposés
soit **+50%** par rapport à
2015

6 800

ERP ont attesté leur
conformité ou déposé un
dossier Ad'AP

4

autorités organisatrices
des transports en
commun sont engagées
dans un programme de
mise en accessibilité de
leur réseau



Ad'AP

Agenda d'Accessibilité
Programmée

ERP

Etablissement Recevant
du Public

A retenir



2

quartiers d'intérêt national

2

quartiers d'intérêt régional
bénéficient du **NPNRU**

Conforter Planoise comme
polarité urbaine et pôle
d'excellence numérique

Construction d'un quartier
mixte à la Grette



ANRU

Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine

ANAH

Agence Nationale de
l'Habitat

NPNRU

Nouveau Programme
National de
Renouvellement Urbain

▼ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain dans le Doubs

Le 15 décembre 2014 le Conseil d'Administration de l'ANRU a arrêté la liste des 200 quartiers qui bénéficieront du NPNRU 2014-2024.

Cette liste s'accompagne de 200 sites d'intérêt régional identifiés par les Préfets de région.

Dans le Doubs deux quartiers d'intérêt national, Planoise à Besançon et la Petite Hollande à Montbéliard et deux quartiers d'intérêt régional, La Grette à Besançon et Les Evoironnes à Sochaux ont été retenus.

▼ Le protocole de préfiguration des deux quartiers Planoise et Grette a été signé à Besançon le 21 avril 2016 par la Secrétaire d'État chargée de la Ville et en présence de la Directrice générale de l'ANAH, Blanche Guillemot.



▼ Le protocole recouvre pour l'essentiel un programme d'études permettant de construire une **stratégie de l'habitat à l'échelle de l'agglomération**, de missionner un urbaniste afin **d'élaborer un projet urbain pour Planoise** et de réaliser des analyses sociales et économiques avant d'entrer dans une

phase plus opérationnelle de signature d'une convention avec l'Anru.

Ce protocole porte comme ambition pour **Planoise de le conforter comme seconde polarité urbaine de l'agglomération** après le centre-ville en le positionnant comme **pôle d'excellence numérique** et en favorisant le développement de l'activité économique et commerciale et la diversification de l'habitat.

L'accent est également mis sur la qualité environnementale et la transition énergétique, déjà bien amorcée par l'arrivée du tram en cœur de quartier et qui va se poursuivre par la réflexion sur la réhabilitation des logements, le réaménagement des voiries internes au quartier, la délimitation entre les espaces publics et ceux résidentiels réservés aux habitants des immeubles.

▼ L'intervention privilégiée à terme sur le **quartier de La Grette est la démolition de l'ensemble des immeubles sociaux** présents sur le site pour reconstruire un quartier mixte entièrement nouveau.

Le **relogement des ménages de La Grette constitue donc le principal enjeu du protocole** à court terme, pour lequel une démarche partenariale s'est engagée entre l'État, les collectivités et les bailleurs.

Les services de l'État ont également accompagné PMA dans le montage de son dossier de renouvellement urbain, qui a été présenté auprès des instances nationales de l'Anru en décembre dernier avec succès.

▼ Le point sur les **activités de l'ANAH**

L'ANAH a poursuivi le programme « **Habiter Mieux** » pour l'amélioration énergétique des bâtiments et son aide pour le maintien à domicile, permettant ainsi le financement de 637 logements, pour un montant total de **subvention de 5 084 104 €**, générant 11 957 214 € de travaux HT.



L'année 2016 a été marquée par l'**engagement de l'ANAH dans le cadre de son Contrat Objectif Performance**, dans un processus de simplification et de dématérialisation de ses procédures.

L'Agence est accompagnée dans ce projet par le SGMAP. Ce projet répond à des attentes exprimées tant par les bénéficiaires, que par les opérateurs et les délégations locales qui sont les premières concernées par la mise en œuvre des procédures.

En 2016 ont été conduites les premières étapes d'analyse partagée et opérationnelle des processus ; le département du Doubs ayant été choisi comme site pilote pour tester les premières expérimentations. Sous l'impulsion de la DDT, les délégataires des aides à la pierre, ainsi que l'opérateur SOLIHA et l'ADIL (PRIS) ont été associés à la démarche.

L'analyse des processus a débuté le 7 mars 2017, a demandé une forte implication des différents partenaires (2 jours par se-

maine), permettant dès le mois de juin une première vague d'expérimentations d'une plate-forme collaborative de gestion dématérialisée des dossiers ANAH et l'utilisation de documents simplifiés.

Cette démarche participative a permis la proposition de nombreuses mesures de simplifications pour l'instruction et le paiement des subventions qui seront déployées progressivement sur tout le territoire dès la mi-2017.

En bref

637
logements financés
à hauteur de

5 084 104€
de subventions



ADIL

*Agence Départementale
pour l'Information et le
Logement*

SGMAP

*Secrétariat Général
pour la Modernisation de
l'Action Publique*

SOLIHA

Solidaires pour l'Habitat

3 / POLITIQUE CULTURELLE

▼ La DRAC et la valorisation des monuments historiques du Doubs

En 2016, la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté est intervenue tant sur la protection que sur l'entretien, la restauration et la mise en valeur des monuments historiques du Doubs.

La politique de protection au titre des Monuments Historiques a concerné 3 inscriptions nouvelles :

- ▼ **l'oratoire dit de « Notre-Dame de la Grêle »** à Arcey, en totalité, y compris la croix basse monolithique
- ▼ **le bâtiment des dépendances de la villa Zeltner**, en totalité, situé 5 rue de Vittel à Besançon, représentative du style Art Déco,
- ▼ **le domaine du château de Roset-Fluans**, comprenant le logis principal et ses décors intérieurs XVIII^e, les communs, le jardin et les murs de clôture.

En 2016, les crédits affectés par la DRAC à l'entretien et la restauration des monuments État se sont élevés à 1 013 638€ dont, pour la cathédrale :

- ▼ **71 898 €** pour l'entretien de la cathédrale et de ses collections ;
- ▼ **73 900 €** pour le remplacement du combinateur de jeux de l'orgue de tribune

Les études concernant le projet d'aménagement du trésor de la cathédrale sont en cours et l'appel d'offres concernant la restauration du clocher a été lancé en fin d'année pour un démarrage du chantier en 2017 (2,7 M€ en 2 tranches).

Pour les monuments non État, les crédits concernaient :

- ▼ **238 904 €** pour l'entretien courant ;
- ▼ **628 936 €** pour la restauration et la valorisation, dont la poursuite de la restauration des remparts de la Gare d'eau à Besançon, la 4^e et dernière tranche de travaux relative à la restauration des intérieurs de l'église Saint Thiébaud de la commune de Sainte-Anne, la réfection de la roue à augets de l'ancienne taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne, la restauration de la toiture et du campanile de la chapelle Saint-Georges du château d'Ornans, ainsi que la restauration de l'orgue de tribune Verschneider de l'église de Naisey-Les-Granges.

En moyenne, les aides de l'État se sont élevées à 50 % pour les édifices classés et à 20 % pour les édifices inscrits.

En bref 

1 013 638€

crédits accordés à la DRAC pour l'entretien et la restauration des monuments État

monuments non État :

238 904€

entretien courant

628 936€

restauration et valorisation



DRAC

Direction Régionale des
Affaires Culturelles

L'opération la plus importante menée sur un édifice n'appartenant pas à l'État est celle de la restauration des couvertures de 3 bâtiments à la Saline Royale d'Arc-et-Senans.

Située à la limite nord du Jura, la Saline Royale d'Arc et Senans est propriété du département du Doubs. Construite entre 1775 et 1779 par Ledoux, elle possède une architecture monumentale inspirée du modèle de ville idéale utopique du XVIII^e s. Classée au titre des monuments historiques en 1926, sa valeur universelle exceptionnelle est reconnue par inscription sur la liste du patrimoine mondial en 2009.



Initiés en 2013 lorsque le Conseil départemental du Doubs a confié une mission de maîtrise d'œuvre à M. Balduini, architecte, pour la restauration des couvertures des trois bâtiments de la Maréchalerie, des Commis Est et du Bernier Est, les travaux ont débuté en octobre 2014 et se sont achevés fin 2016.

Cette opération a bénéficié d'une aide financière de la DRAC à hauteur de 50 % répartis comme suit :

- ▼ bâtiment de la Maréchalerie : **359 697 €**
(719 395 € dépenses subventionnables)
- ▼ bâtiment du Bernier est : **365 125 €**
(730 250 € dépenses subventionnables)
- ▼ bâtiment des Commis est : **135 000 €**
(270 000 € dépenses subventionnables).

La Saline Royale d'Arc et Senans est un monument unique au monde qui s'ouvre aujourd'hui à tous les publics. Expositions, festival des jardins, concerts, résidences de chercheurs, animations pour les enfants, colloques, expériences innovantes ponctuent chaque saison culturelle.

Actuellement siège d'un EPCC, la Saline Royale d'Arc et Senans accueille régulièrement des artistes étrangers et français en résidence, dans le cadre de différents dispositifs d'échanges.

Ils ont alors à disposition un lieu de vie et de création, ainsi qu'un encadrement humain, qui optimisent les conditions de création.

La Saline s'est également engagée dans une démarche européenne en développant des projets de coopération internationale sur des axes divers : coopération transfrontalière, patrimoine et gastronomie, architecture et



EPCC

*Etablissement Public de
Coopération Culturelle*



paysage, échange de bonnes compétences et mobilité des jeunes.

Ainsi, en collaboration avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional, le Ministère de la Culture et de la Communication a concouru à **l'installation de la résidence de Jordi Savall et le Concert des Nations.**

Depuis 2016, date d'entrée en résidence triennale à la Saline Royale de Jordi Savall, trois concerts ont été donnés à Arc-et-Senans et Dole : la Résurrection de Haendel, la Musique



UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

“ **Jordi Savall a imaginé un projet interculturel, devenu en 2016, avec l'aide de la Saline Royale, un projet européen (...)** ”

au temps de Philippe d'Espagne et Venise Millénaire, en avant-première d'une tournée mondiale.

Parallèlement Jordi Savall a imaginé un projet interculturel regroupant de jeunes musiciens réfugiés et migrants, Orpheus XXI, devenu en 2016, avec l'aide de la Saline Royale, un projet européen soutenu par la Commission européenne.

Jordi Savall redécouvre et interprète sur sa viole de gambe et comme chef, des merveilles musicales laissées à l'obscurité et l'oubli depuis plus de cinquante ans. Ses activités de concertiste et de chercheur font de lui un véritable acteur de la renaissance de la musique ancienne, notamment du patrimoine français.

Nommé en 2008 Ambassadeur de l'Union Européenne pour le dialogue interculturel et choisi comme

« Artiste pour la Paix » par l'UNESCO, Jordi Savall se distingue par son dialogue musical avec le monde méditerranéen et eurasiatique notamment.

Il a fondé en 1983 le Concert des Nations, d'après Les Nations, œuvre de François Couperin, prémonitoire des Lumières.

Cette opération a été rendue possible grâce à une subvention exceptionnelle du Ministère de la Culture (150 000€ en 2016) et un co-financement Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté.

► 04 L'ÉTAT GARANT DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

1 / ENVIRONNEMENT

La prévention des risques

▼ Le point sur le volet Papi et Ouvrages hydrauliques

Par arrêté du 1^{er} octobre 2013, la ville de Besançon a été autorisée à réaliser des travaux visant à protéger l'intérieur de la boucle du Doubs contre les inondations.

L'objectif de protection est la crue centennale équivalente à la crue historique de janvier 1910. Les travaux constituent un **confortement** des anciens murs Vauban et la **création de dispositifs pérennes ou amovibles** pour combler les ouvertures constituées par les voies de communications piétonnes ou routières. Un ouvrage situé à l'amont des murs Vauban, d'une centaine de mètres de long, a notamment été construit en 2015. Certains aménagements ont fait l'objet d'échanges techniques entre la commune et le service de contrôle suite à des évolutions du projet autorisé.

Au cours du premier semestre 2016, des travaux d'étanchéification ont été entrepris au niveau du tunnel du Moulin Saint-Paul. Parallèlement, le service de contrôle a analysé la pertinence



des moyens de protection amovibles proposés par la ville de Besançon au niveau du pont de la République. Une inspection de récolement des travaux ainsi que la phase d'approbation des consignes à appliquer pour l'entretien de l'ouvrage et en situation de crues ont été menées au second semestre 2016. Ceci permettra une révision du PPRI courant 2017.



PPRI

*Plan de Prévention du
Risque inondations*



Ces travaux ont été financés à 40 % par le FPRNM, dans le cadre du PAPI porté par l'EPTB Saône et Doubs. Ce plan d'actions, réalisé de mars 2014 à mai 2016, a permis d'inscrire la prévention des inondations dans une démarche globale intégrant également la sensibilisation des populations (avec par exemple, une campagne

de sensibilisation et d'éducation à destination des scolaires, des réunions d'information sur les risques majeurs), la gestion de crise (dont une formation à destination des élus et des personnels techniques) et conscience du risque (pose de nouveaux repères de crues et valorisation de documents historiques).



FPRNM

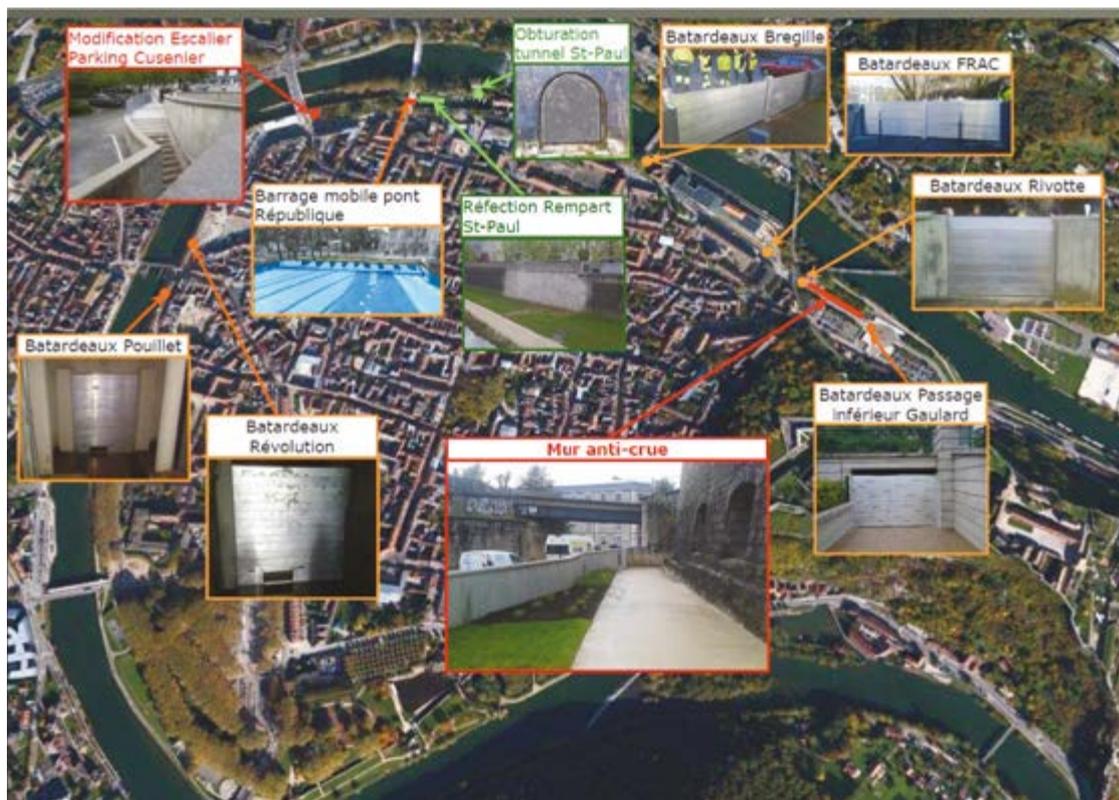
Fond de
Prévention des
Risques Naturels
Majeurs

PAPI

Plan d'Actions de
Prévention des
Inondations

EPTB

Établissement
Public Territorial
de Bassin



▼ Point sur l'inspection des installations classées dans le Doubs

Arrondissement de Montbéliard :

On peut noter une reprise d'activité importante dans le secteur de l'automobile, en particulier :

- ▼ mise en place de la zone fournisseur à proximité immédiate du site historique PSA de Sochaux Montbéliard avec notamment la mise en exploitation des activités des sociétés GEODIS, Plastic Omnium, MC Synchro ;
- ▼ augmentation des niveaux d'activité du site FAUCECIA Audincourt (fabrication des hayons 3008)
- ▼ augmentation d'activité sur les autres sites de FAURECIA et TRECIA,
- ▼ hors secteur de l'automobile, est également à signaler l'implantation nouvelle HERMES sur la manufacture de Seloncourt (120 emplois).

▼ Enfin il convient aussi de souligner le développement important de la zone d'activité industrielle Technoland II sur la commune d'Etupes.

Ce regain d'activités a conduit le service d'inspection installations classées de la DREAL BFC à intervenir sur l'instruction des procédures d'autorisation d'exploiter avec en particulier le dépôt auprès de l'Unité Départementale DREAL 90/25 de 10 dossiers (en autorisation et déclaration). L'implantation de ces installations entraîne également une activité d'inspection sur l'ensemble de ces nouveaux sites.



DREAL BFC

*Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement de Bourgogne-
Franche-Comté.*



Arrondissements de Besançon et Pontarlier :

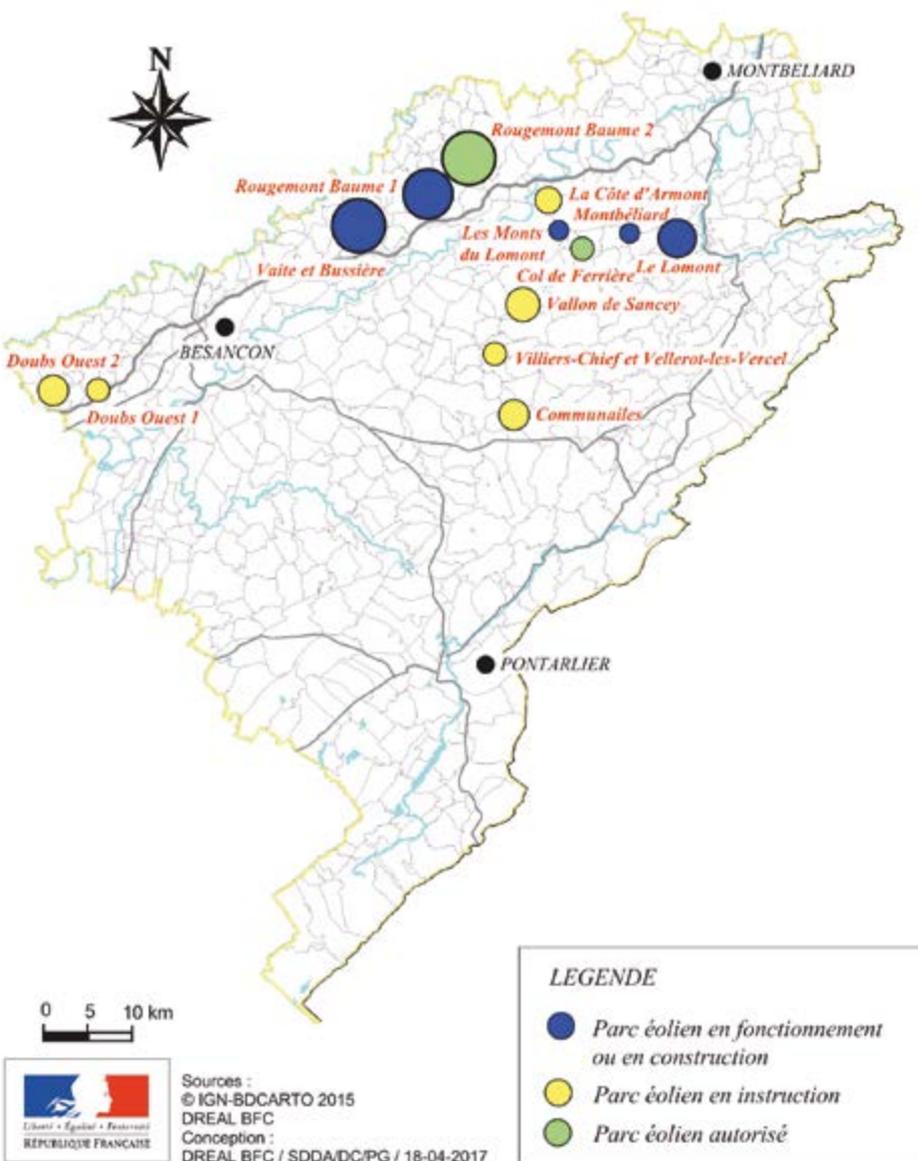
▼ 204 installations classées sont référencées sous le régime de l'autorisation ou de l'enregistrement. L'Unité Départementale a effectué un total de 109 visites d'inspection pour l'année.

▼ En 2016, 2 nouvelles autorisations et 39 récépissés de déclaration ont été délivrés. La majorité des récépissés fait suite à des demandes du bénéficiaire de l'antériorité. Celles-ci relèvent de l'entrée en vigueur du décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 et du décret n° 2014-1501 du 12 décembre 2014, qui modifient la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

▼ Les incinérateurs de Besançon et Pontarlier ont été inspectés en deux temps. La première visite concernait les équipements sous-pression. La deuxième visite concernait le suivi des incinérateurs. Les visites ont été faites en binômes croisés.

▼ Au 31 décembre 2016, les parcs Éoliens Rougemont Baume 1, Rougemont Baume 2, Vaîte et Busnières autorisés en 2015 étaient en construction pour un total de 43 éoliennes.

Le parc éolien dans le Doubs :



▼ Le Conseil aux Territoires - DDT

Dans le contexte de renforcement des compétences des collectivités, et face aux défis économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires, l'État se doit d'être un partenaire privilégié des porteurs de projets et des collectivités qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires.

L'État accompagne de façon transversale les projets locaux compatibles avec les priorités nationales, et qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies territoriales partagées.

La DDT, dans le cadre de sa mission de Conseil aux Territoires, apporte un appui technique et administratif selon les axes principaux suivants :

▼ **1. L'aide à l'émergence de stratégies globales ou de projets** ainsi que l'accompagnement de projets de développement durable qui nécessitent d'articuler, de concilier entre elles plusieurs thématiques (habitat, environnement...);

▼ **2. Le soutien à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires**, notamment en réponse aux besoins des populations, à la prise en compte des risques, aux transitions écologiques et énergétiques ;

Le conseil aux territoires et les certificats de projet sont ainsi des réponses à la demande d'un État facilitateur qui « rendent possibles » les projets, dans un calendrier partagé, et qui énonce en amont les conditions de leur faisabilité.

La DDT intervient ainsi dans le projet de restructuration de la station de ski de Métabief, ou encore les plans d'actions financés par le fonds de transition énergétique (TEPcv).

Les services de l'État et la DDT interviennent également dans une posture d'incitateur, notamment à l'occasion des ateliers des territoires « Vivre et travailler à la montagne à l'heure du changement climatique » : la candidature du Pays du Haut Doubs a été retenue en 2016.

▼ **3. L'appui méthodologique aux collectivités** que ce soit :

› la structuration de la gouvernance, pour un nouveau projet, ou pour résoudre les situations bloquantes où peut se trouver un projet faisant face à des contraintes (enjeux environnementaux, servitudes, oppositions de tiers, conflits d'usage...).

› une ingénierie administrative, dans l'objectif de faire correspondre le calendrier des procédures avec celui du projet.

Ce travail d'ensemblier peut se traduire à la demande du porteur de projet par la délivrance d'un certificat de projet qui listera en amont l'ensemble des procédures rendues nécessaires par le projet, avec les enjeux et réglementations à prendre en compte.

A retenir

Le Conseil aux Territoires c'est :

› Aide à l'émergence de stratégies globales ou de projets

› Soutien à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires

› Appui méthodologique aux collectivités



DDT

Direction
Départementale des
Territoires

TEPcv

Territoires à Énergie
Positive pour la
croissance verte

▼ La police environnementale

Objectifs de la police de l'environnement :

connaissance / surveillance complète des pratiques être réactif aux signalements

Utiliser d'autres dispositifs Intégrer les thématiques identifiées

La DDT coordonne l'ensemble des actions de police via un plan de contrôle départemental alimenté par l'ensemble des services. Des réunions ont lieu régulièrement, et des actions communes sont organisées.

En 2016 ont été mis en œuvre les deux grands chantiers suivants :

1- Renforcement du travail en interservice, chaque service gardant toutefois ses spécificités

▼ Révision de la convention quadripartite qui prévoit l'articulation des polices administratives et judiciaires, en y intégrant l'ONF et les réserves naturelles, dans les limites de leurs compétences.



AFB

Agence Française de Biodiversité

ONCFS

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF

Office National des Forêts

ERNF

Eaux, Risques, Nature et Forêt

PAC

Politique Agricole Commune

▼ Reconduite du plan de contrôle spécifique rivières karstiques pour maintenir une pression de contrôle et un bilan sur certaines activités des plateaux calcaires (lien avec la qualité des rivières karstiques).

2- Élargissement de la police à l'ensemble des thèmes environnementaux avec la prise en compte des signalements (toutes informations précises (date, photo, objet...) renvoyée auprès du service ERNF à la DDT et ne faisant pas (encore...) l'objet d'une procédure.)

Les objectifs de la police de l'environnement sont de :

▼ disposer d'une connaissance/surveillance plus complète des pratiques sur le territoire,

▼ être plus réactif aux signalements susceptibles de comporter une infraction et organiser un contrôle par le(s) service(s) compétent(s),

▼ utiliser d'autres dispositifs (prévention, contrôles PAC et leviers financiers) si la qualification d'une infraction est impossible

▼ Intégrer les thématiques particulières identifiées : arrachage de haies, abandon de déchets et en particulier non inertes dans les dolines, rejets non identifiés et écoulements divers.

Pour rappel : Qui fait quoi ?

ONCFS, ONF, AFB et gendarmerie ont surtout un rôle de police judiciaire (contraventions et délits), dans des thèmes spécialisés et en lien avec les Procureurs :

ONCFS : chasse, déchets, espèces protégées

ONF : circulation et stationnement de véhicules en forêt

AFB : pollutions, continuité écologique et travaux en cours d'eau

Gendarmerie Nationale : dépôts d'ordure et chasse / pêche

D'autres services peuvent intervenir ponctuellement (Douanes..)

La police administrative est exercée essentiellement par la DDT, pour absence ou non respect d'autorisation, sous forme de rapports de manquements suivis si nécessaire

de mises en demeure, puis de sanctions pécuniaires. Les domaines principaux sont les milieux aquatiques : travaux, continuité, débits réservés...

DREAL et DDCSPP interviennent au titre des ICPE, respectivement industrielles et agricoles.

▼ La question de bien-être animal d'élevage et des conditions d'abattage des animaux

La protection animale en abattoir est une action prioritaire du plan stratégique 2016-2020 de la France pour le bien-être des animaux.

Dans ce domaine, le service vétérinaire de la DDCSPP du Doubs intervient régulièrement dans les élevages et dans les abattoirs du département.

En 2016, **26 élevages ont été contrôlés** dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC. **9 exploitations ont fait l'objet**

d'un suivi particulier suite à des signalements ou dans le cadre de la cellule d'alerte. Deux procès-verbaux ont été transmis au Parquet.

En avril 2016, suite à la diffusion d'images tournées dans des abattoirs français, un **plan de contrôle pour évaluer le niveau de maîtrise de la protection des animaux depuis leur déchargement jusqu'à leur abattage** a été conduit lors d'une opération spécifique demandée par le ministre de l'Agriculture aux services de contrôle.

Dans le Doubs, cette opération a conduit à la suspension partielle de l'activité d'un abattoir et une mise en demeure d'effectuer des mesures correctives pour un autre établissement.

Aujourd'hui, des investissements et restructurations importants ont permis la levée de la suspension du premier abattoir. Pour le second, un échéancier de travaux est en cours.

En bref

26

élevages contrôlés

9

exploitations ont fait l'objet d'un suivi particulier

Plan de contrôle

pour évaluer le niveau de maîtrise de la protection des animaux depuis leur déchargement jusqu'à leur abattage



DDCSPP

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

ICPE

Inspection des Installations Classées Pour l'Environnement

En bref



133

communes instruisent les autorisations d'urbanisme

4 500

Nombre d'actes instruits / an



MISEN

Mission Inter-Services
de l'Eau et de la Nature

SDAGE

Schéma Directeur
d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

▼ La politique de l'eau

Les travaux de la Conférence Loue et Rivières comtoises se sont poursuivis en 2016, avec notamment une assemblée plénière qui s'est tenue le 16 juin.

Les différents chantiers en cours ont été présentés concernant la gestion de l'assainissement, de l'activité agricole et de la gestion des effluents d'élevage ou encore des politiques de limitation des usages de produits toxiques.

▼ Pour ce qui concerne les stations d'épuration, la déclinaison départementale des exigences du SDAGE 2016-2021 relatives aux rejets de l'assainissement collectif, qui a été validée en MISEN stratégique quelques mois auparavant, a été détaillée. Il s'agit de donner des outils spécifiques à l'instruction de la police de l'eau en DDT pour prendre en compte la vulnérabilité des milieux karstiques et améliorer la qualité des rejets en fixant des niveaux de performance des stations d'épuration supérieurs.



Le rapport sur la Loue et les Rivières Comtoises : 22 recommandations, dont une mesure phare pour construire un territoire d'excellence environnementale



▼ Il a été également question du rapport d'expertise commandé en décembre 2014 par la Ministre de l'Ecologie à Eric Vindimian, Directeur du Conseil Général au Développement Durable. Ce rapport porte un diagnostic et formule des propositions sur la reconquête de la qualité des rivières karstiques. Ce second rapport intitulé « Propositions de mesures pour le territoire d'excellence environnementale de la Loue et des Rivières Comtoises » a été achevé et validé en octobre 2016.

Il a été diffusé aux participants et mis en ligne sur le site Internet de l'État dans le département : www.doubs.gouv.fr

Le rapport propose 22 recommandations, dont une mesure phare qui invite l'ensemble des acteurs de l'environnement à construire un territoire d'excellence environnementale.

2 / AMÉNAGEMENT

▼ Les infrastructures de transport

A 36 Devecey : démarrage des travaux de la phase 1 de mise à 2x2 voies de la RN 57

La première phase de cette opération (sous Maîtrise d'Ouvrage DREAL) qui vise à mettre à 2x2 voies la RN 57 sur la section comprise entre l'A 36 et l'accès à la gare TGV est entrée en 2016 dans sa phase opérationnelle.

▼ Les travaux ont débuté en février 2016 avec la réalisation d'un nouveau barreau de liaison entre la RD 5 et la RD 465, mis en service en novembre 2016, qui représentera à l'issue des travaux le nouvel accès de Miserey-Salines à la RN 57.

Cette nouvelle infrastructure, complétée par le renforcement effectué sur une voie communale à Pirey, a permis début 2017 la mise en place d'une déviation lors de la fermeture pour travaux de la rue Ariane 2 dans Miserey.

▼ Les autres travaux engagés en 2016 sont relatifs à la construction d'un Ouvrage d'Art (OA 3) sous la RN 57 à triple vocation (hydraulique, rétablissement agricole et cyclable) ainsi qu'aux travaux de mise à 2x2 voies d'une partie de la section courante de la RN 57.

▼ Les travaux de cette première phase, prévus d'être terminés courant 2019, vont se poursuivre en 2017 par la fin des travaux sur l'OA 3, l'abaissement de la rue Ariane 2, le démarrage des travaux sur l'OA 2 (nouvel ouvrage permettant à la RN 57 à 2x2 voies de franchir cette rue) et la construction du giratoire Ouest de l'échangeur Sud (échangeur de la ZAC de Valentin).

RN57 vers l'entrée sud de Pontarlier :

Animation du groupe de travail dédié au futur franchissement de l'entrée sud de Pontarlier en lien avec les élus, la DREAL, la DDT et la DIRE-Est.

La phase 1 a été mise en place par des feux de régulation le 23 mai 2016



OA

Ouvrages d'Art

▼ La commission Départementale d'Aménagement Commercial

La Commission s'est réunie sept fois au cours de l'année et s'est prononcée sur neuf dossiers.

Quatre dossiers concernent des surfaces alimentaires, trois dépendent du secteur non alimentaire (équipement de la personne et de la maison) et deux étaient des projets mixtes.

Cinq dossiers concernent la création

de locaux, deux dossiers sont des réaménagements de locaux, un porte sur une extension de la surface de vente d'une enseigne déjà installée et une création d'un « drive » au sein d'un commerce déjà existant.

Huit demandes ont reçu une décision favorable, un dossier a connu un avis défavorable.

Le secrétariat de la Commission a également

reçu 7 dossiers, qui, après étude, ne nécessitaient pas de passage en CDAC, ainsi qu'une trentaine de demandes diverses : demandes d'archives, de renseignements sur des pré-projets, contentieux, etc.



▼ L'urbanisme

Mise en place d'un observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs

L'observatoire départemental de la consommation d'espace a été officiellement mis en place le 14 septembre 2016 au cours d'une réunion présidée par le Préfet du Doubs, et à laquelle participaient la présidente du Conseil départemental, le président de l'Association des Maires du Doubs, ainsi que les représentants de la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort, de l'association des Maires Ruraux du Doubs, des syndicats mixtes de SCoT du Doubs et de plusieurs organismes impliqués dans la dynamique de la charte départementale pour une gestion économe de l'espace (Agences d'urbanisme AUDAB et ADU, CAUE, Agence foncière du Doubs, SAFER, DDT...).

▼ **La charte départementale pour une gestion économe de l'espace**, copilotée par l'État et le Département, signée en 2013, prévoyait en effet la mise en place de cet observatoire, outil partenarial ayant pour objectif **d'apporter et partager des éléments de connaissance et d'information sur la consommation d'espace dans le département** en vue de :

- sensibiliser les acteurs concernés ;
- assurer le suivi des évolutions ;
- mieux comprendre le phénomène ;
- mieux intégrer l'économie d'espace dans les opérations et procédures d'aménagement des territoires.

▼ **Cet observatoire est donc conçu comme un lieu ouvert d'échanges, de partages, ainsi que de production de données et d'analyses** permettant à l'ensemble des acteurs de développer une réflexion stratégique coordonnée sur une gestion équilibrée de l'utilisation de l'espace.

“ *Cet observatoire est conçu comme un lieu d'échange, de partage, de production de données et d'analyse (...) sur la consommation d'espace dans le Doubs* ”

Ses membres sont, outre les signataires de la charte (État, Département, Chambre d'agriculture, associations des Maires du Doubs et des Maires Ruraux du Doubs), les représentants des syndicats mixtes porteurs de SCoT en vigueur ou en préparation dans le département, les partenaires institutionnels évoqués plus haut et l'ADIL. L'animation de l'observatoire départemental a été confiée à la Direction Départementale des Territoires du Doubs.



AUDAB

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

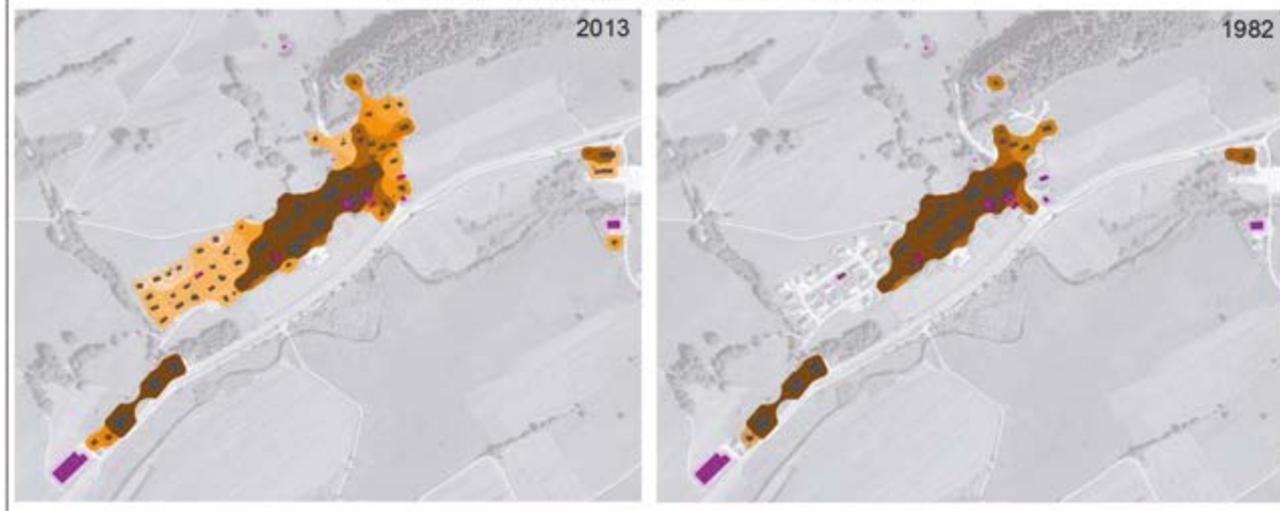
ADU

Agence de Développement et d'Urbanisme

CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Évolution des surfaces artificialisées par le bâti



Sources : © IGN- BD Parcellaire - BD ORTHO © Reproduction interdite / Fichiers Fonciers (MAJIC) - DGFIP - 2014 / Cerema / DDT25

▼ Depuis sa mise en place, l'observatoire a tenu plusieurs réunions techniques visant à définir des priorités d'actions, avec le souci permanent que cet outil réponde bien aux besoins et attentes de ses membres, en particulier les collectivités. A ce titre 2017 sera la première année de fonctionnement de cet espace d'échanges, et verra notamment la création d'une plateforme dématérialisée de partage d'informations et de données sur la consommation d'espace : cette plateforme hébergera en particulier un outil

interactif, couvrant l'ensemble du département, et permettant de visualiser, à une échelle très fine, l'évolution de l'artificialisation des sols par le bâti.

Les réflexions porteront également sur l'articulation de cet observatoire départemental avec l'observatoire en cours de conception au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté.



SAFER

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

ADIL

Agence Nationale pour l'Information sur le Logement

Actions de communication auprès des collectivités en prévision des échéances 2017 en matière d'urbanisme

Plusieurs échéances consécutives à la loi ALUR et à son effet combiné avec la loi NOTRe, et impactant à la fois la planification et l'instruction des autorisations d'urbanisme, interviennent début 2017 :

1^{er} janvier 2017

- prise de compétence automatique des maires dans les communes dotées d'une carte communale

- entrée en vigueur du nouveau SDCI (loi NOTRe)

- 2^{ème} vague de reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les communes compétentes (induite par l'effet NOTRe)

26 mars 2017 :

- caducité des POS mis en révision

27 mars 2017 :

- transfert de la compétence PLU aux EPCI

de l'instruction des autorisations d'urbanisme (par suite de l'effet mécanique du passage des EPCI au-delà du « seuil ALUR » de 10 000 habitants). Une information sur le contenu modernisé du règlement du PLU (décret du 29 décembre 2015) et la nécessaire publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme a été également dispensée à l'occasion de ces réunions.

Dans le cadre du transfert de compétences PLU aux EPCI fixé au 26 mars 2017, quatre communautés de communes ont sollicité des interventions de la DDT en conseil communautaire sur le PLUi. D'autres réunions similaires sont programmées début 2017.

En matière d'application du droit des sols (ADS), le réseau départemental d'animation mis en place suite au transfert de l'instruction vers les collectivités territoriales trouve un bon écho auprès des services instructeurs, avec 4 réunions plénières en 2016, auxquelles s'ajoutent les nombreux contacts bilatéraux sur les expertises plus ciblées. Une plateforme collaborative extranet donne désormais accès à la veille réglementaire, ainsi qu'aux questions/réponses et expertises réglementaires, avec une recherche par thèmes et mots clés.

Les nouveaux circuits en matière de taxes d'urbanisme ont également fait l'objet de campagnes d'informations spécifiques en partenariat avec la DRFIP.

“ La DETR, un soutien pour les projets d'investissements des collectivités locales en milieu rural ”

Dans ce contexte législatif et réglementaire en forte évolution, 3 réunions d'arrondissement ont été organisées en juin 2016 pour informer les élus sur les impacts du SDCI en matière de documents d'urbanisme supra-communaux (SCOT et PLU intercommunal) et sur la reprise



ALUR

Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

DRFIP

Direction Régionale des Finances publiques

ADS

Application du Droit des Sols

SDCI

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

POS

Plan d'Occupation des Sols

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

3/ PLAN D'ACTION POUR LA RURALITÉ

▼ Comités interministériels aux ruralités

3 comités interministériels aux ruralités

(13 mars et 14 septembre 2015, 20 mai 2016) ont été tenus par le Gouvernement en moins de quatorze mois. Un comité de suivi des mesures des CIR a été installé dans le département. Il s'est réuni le 17 mai 2016 dans le Doubs et a permis de faire le point sur le déploiement dans le département des mesures annoncées lors des CIR. Ce comité doit être réuni régulièrement et informé de toutes les nouvelles actions.

Plusieurs mesures sont mises en œuvre en faveur de la ruralité :

contrats de ruralités, augmentation de la DETR, mise en place du fonds de soutien à l'investissement public local en 2016, fonds de solidarité pour les collectivités et leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, schéma de coopération intercommunale...

Les mesures prises en faveur de la ruralité font l'objet d'un suivi attentif des services de l'État dans le département.



Par ailleurs, la circulaire du Premier Ministre du 3 août 2016 prévoit que tout projet de fermeture ou de redéploiement d'un service public fasse l'objet d'une discussion préalable avec le Préfet. Le Préfet bénéficie d'un pouvoir d'alerte afin d'obtenir un arbitrage interministériel s'il estime que les évolutions envisagées sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'accès aux services publics. Le Préfet considère notamment ces évolutions au regard de leur aspect cumulatif, des difficultés économiques et sociales propres au territoire ou encore de son caractère particulièrement enclavé.

En bref

3

CIR tenus en 14 mois par le Gouvernement

1

comité de suivi installé dans le département



CIR

Comités Interministériels
aux Ruralités

LES MAISONS DE SERVICES

▼ Les Maisons de Services au Public

Symboles de la mutualisation des moyens permettant de maintenir des services de proximité, les MSAP doivent faciliter les démarches des usagers et améliorer la proximité des services publics sur le territoire en milieu urbain et rural, en réunissant des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics, d'organismes chargés d'une mission de service public mais aussi de services privés nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.



**Maison
de services
au public**

qui doit définir les services rendus, le lieu d'implantation, les missions et prestations délivrées, les conditions de financement et les modalités de fonctionnement et d'accès aux services dans le respect des prescriptions du schéma d'amélioration

de l'accessibilité des services au public. Elle arrête le calendrier d'action pour assurer l'implantation de la structure et sa pérennité. Enfin, elle transmet la demande au Préfet et émet un avis circonstancié sur l'opportunité de cette création.

En 2016, l'arrondissement de Pontarlier a ainsi favorisé la signature de 4 conventions-cadre (cf. ci-contre). D'autres projets sont en cours de réflexion.

“ Les MSAP doivent faciliter les démarches des usagers (...) ”

La sous-préfecture encourage, soutient et informe sur les objectifs de la démarche et conduit la concertation avec les élus locaux et les partenaires. Elle les accompagne dans la rédaction de la convention



MSAP

Maison de Service Au Public

LES MAISONS DE SERVICES

Labellisation de Maisons de Services sur l'arrondissement de Pontarlier en 2016

FRASNE

La Poste / CPAM / Pôle Emploi / CAF

Financement : 50% par la Poste
8 000 € de fonds inter-opérateurs
8 000 € d'abattements fiscaux

Locaux :

Bureau de Poste

Le bureau de poste de la MSAP a fait l'objet d'une rénovation complète en 2013. Le Maire de la commune envisage d'y accueillir un centre d'examen du code de la route.

VALDAHON

CAF / CCAS / MSA / Services à la personne / Mission Locale

Financement :

Etat + fonds inter-opérateurs à hauteur de 50 % du budget de fonctionnement soit 35 000 €/an

Locaux :

Maison des Services

La Maison de Services a été ouverte en 2000 et dispose de locaux d'une surface de 1 300 m². Elle regroupe un service social, des services médico-sociaux, l'Association Familiale Rurale, et certains opérateurs y assuraient des permanences (Agence Nationale pour l'Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales, la médecine du travail et des organismes de formation)

MOUTHE

CPAM / Pôle Emploi / CAF

Financement : 50% par la Poste
8 000 € de fonds inter-opérateurs
8 000 € d'abattements fiscaux

Locaux :

Bureau de Poste

ORCHAMPS-VENNES

CPAM / Pôle Emploi / CAF / MSA

Financement : 50% par la Poste
8 000 € de fonds inter-opérateurs
8 000 € d'abattements fiscaux

Locaux :

Bureau de Poste



En bref 

MSAP

5

Maisons de Services Au Public labellisées en 2016

12

MSAP dans le Doubs

1 063

maisons de service sur le territoire national (objectif à atteindre fin 2016 : 1 000)

Le point sur les objectifs des MSAP



Le Gouvernement a fait de l'accessibilité des services au public sur l'ensemble du territoire, une de ses priorités. Lors du comité interministériel aux ruralités le 13 mars 2015 à Laon (Aisne), le Premier Ministre a décidé l'accélération du plan de déploiement des maisons de services au public pour porter à **1 000 le nombre de Maisons de Services au Public d'ici la fin de l'année 2016** (500 MSAP portées par des collectivités et 500 par le groupe La Poste).

5 nouvelles Maisons de Services au Public ont été labellisées en 2016 dans le département dont 3 portées par des collectivités ou associations à Montbéliard dans le quartier de la Petite Hollande, Amancey, Valdahon et 2 portées par le groupe La Poste à Mamirolle et Saint Hippolyte.

Le département du Doubs compte désormais 12 MSAP. Le développement de ces MSAP a ainsi contribué à atteindre l'objectif gouvernemental puisque le territoire national compte maintenant 1 063 maisons de services au public.

▼ Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

L'article 98 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prescrit la **réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** définissant pour une durée de 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans des zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il doit être élaboré conjointement entre le représentant de l'État et le représentant du département.

▼ **La réunion de lancement de la démarche s'est tenue le 8 septembre 2016** avec Mme la Présidente du Département. Elle a permis de présenter aux élus, opérateurs et services de l'État les objectifs et enjeux de ce schéma.

▼ **Le recrutement d'un prestataire** (Cabinet Rouge Vif Territoires) pour effectuer le diagnostic territorial ainsi que le schéma départemental a été réalisé.

▼ **Un état des lieux des services existant dans le département a été réalisé.**

Des rencontres territoriales se sont déroulées courant décembre 2016 avec des représentants élus du département afin d'identifier les fragilités territoriales et de connaître leurs attentes en matière d'accessibilité des services au public. La population a par ailleurs été consultée, ainsi que plusieurs opérateurs. La collecte de ces informations ainsi que les différents échanges avec les élus ont ainsi permis d'établir un diagnostic des services au public existant dans le département.

▼ Le FSIPL, un fond de soutien amplifié en 2016

Lors du Comité Interministériel aux Ruralités qui s'est tenu le 14 septembre 2015 à Vesoul, le Gouvernement a décidé d'amplifier son soutien aux investissements des communes et des intercommunalités, porteurs de développement, de croissance et d'emplois dans les territoires.

L'effort de l'État se traduit, dans la loi de finances pour 2016, par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires en faveur de projets portés par les communes et leurs groupements.

Ainsi, le **Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local a été mis en place** par la circulaire du premier Ministre en date du 15 janvier 2016. Cette dotation est composée de 2 enveloppes nationales :

▼ **une première enveloppe de 500 M€** destinée à accompagner les collectivités du bloc communal dans leurs grands projets d'investissement : elle s'adresse à toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre de métropole qui présentent un projet s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- rénovation thermique
- transition énergétique
- développement des énergies renouvelables
- mise aux normes des équipements publics
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements

• réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

▼ **une seconde enveloppe de 300 M€**, permettant de répondre aux enjeux particuliers de l'investissement local en soutien aux communes remplissant un rôle de bourgs-centres : elle s'adresse aux villes de moins de 50 000 habitants afin de subventionner des investissements qui contribuent à la réalisation d'un projet de territoire transversal et ambitieux.

Les projets portés par les collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté ont ainsi pu être financés grâce à la dotation globale de plus de 39 M € réparties sur les 2 enveloppes : 21,5 M€ pour la 1^{ère} enveloppe et 17,5 M€ pour la 2^{nde} enveloppe (soit respectivement 4,3 % et 5,8 % des enveloppes nationales).

Dans le département du Doubs, **3** programmations ont permis de financer **92 dossiers** pour un montant d'aides de **6 830 886 €**.

Cet engagement représente 17,5 % de la dotation régionale de 39 M€ et a permis de relancer l'activité économique représentant près de 26M€ de commandes pour le secteur des bâtiments et travaux publics.

En bref :

2 enveloppes nationales :

- 1^{ère} enveloppe de 500 M€ pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissements
- 300 M€ pour répondre aux enjeux particuliers des villes de moins de 50 000 habitants dans la réalisation de projets de territoire transversal et ambitieux



FSIPL

Fonds de Soutien à
l'Investissement Public Local

LE FSIPL

▼ Des projets d'ampleur soutenus par le FSIPL

La première enveloppe du FSIPL 2016 était destinée au financement de projet des communes et de leurs groupements, en fonction de priorités thématiques, définies par le Gouvernement. Parmi ces thématiques, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

▼ Création d'un réseau de chaleur communal alimenté par la future centrale de cogénération biomasse de la papeterie de Novillars.

Ce projet innovant a bénéficié d'une subvention de **450 739 €** sur un coût total de **1 349 000 €**.

L'objectif de l'opération est de participer à la mise en œuvre concrète d'un projet global d'économie circulaire basée sur les flux de matière et d'énergie liées aux activités de la papeterie implantée dans la ville. En exploitant la vapeur de la papeterie, la centrale de cogénération produira de l'électricité injectée sur le réseau public. Ainsi, le taux de valorisation énergétique de la centrale pourrait dépasser les 70 %.

Il s'agit également d'offrir

la possibilité aux principaux établissements à vocation sociale de la commune de bénéficier d'une énergie de chauffage renouvelable et faiblement émettrice de gaz à effet de serre, dans des conditions économiques intéressantes leur permettant de s'affranchir de la volatilité des prix des énergies fossiles et de disposer d'une meilleure maîtrise budgétaire.

▼ CCPO – Plan de contournement de la ville d'Ornans – Phase 2

La seconde enveloppe du FSIPL a permis d'intervenir sur des projets d'aménagement de bourgs porteurs de charges de centralité. Ces crédits ont notamment permis de financer la phase 2 du plan de circulation d'Ornans pour un montant de **490 324 €** sur un coût total de **1 634 416 €**.

La réflexion sur le plan de circulation d'Ornans a été entamée il y a plusieurs années. En effet, le centre-ville d'Ornans connaît des problèmes de circulation dus à des rues étroites et un trafic de véhicules légers et poids lourds important. L'aménagement des sites

touristiques comme le musée Courbet et le Nautilou a encore accru la circulation. De plus, en cas de crue de la Loue, le centre-ville peut être inondé et interdit à la circulation. L'objectif de cette opération est de créer une voie urbaine de transit parallèle à la rue actuelle permettant d'aménager un cœur de station attractif et accueillant, accessible pour l'ensemble des publics locaux et touristiques et adapté aux différents modes de déplacement. Le flux de circulation qui engorge le centre-ville (poids lourds notamment) sera détourné.

Cette phase représente la 2e étape du plan de circulation : l'aménagement de la voie urbaine qui traversera le nouvel ouvrage rue du Château et le viaduc du Mambouc, respectivement créé et réhabilité en phase 1.



En bref

450 739€

financement du réseau de chaleur communal de Novillars

490 324€

subventions de la phase 2 du plan de circulation d'Ornans



CCPO

Communauté de Communes du Pays d'Ornans

LA DETR

▼ La DETR, un outil au service des territoires ruraux

En 2016, le Gouvernement a poursuivi son soutien à l'investissement public en milieu rural en pérennisant l'abondement de la DETR intervenu en 2015. **La DETR continue d'être un instrument privilégié du Gouvernement pour soutenir les projets d'investissement structurants en milieu rural.**

Dans le Doubs, le montant de l'enveloppe pour l'exercice 2016 s'élève à 9 291 903 €, représentant une légère augmentation par rapport à 2015 dont l'abondement avait été significatif. C'est 18,5 M€ de DETR sur les 2 exercices 2015 et 2016 (elle s'élevait en 2014 à 6 540 344 €).

Cette enveloppe départementale a permis de financer 392 opérations.

Baume-les-Dames Requalification de l'îlot St Vincent

La DETR permet d'accompagner des dossiers structurants sur le territoire. Ainsi, en 2016 le projet de la commune de Baume les Dames pour la requalification de l'îlot Saint-Vincent a été financé à hauteur de 422 500 € sur un coût total de 1 837 290 €.

Ce projet part de la volonté de la commune de ne pas laisser ce secteur du centre-ville historique à l'abandon et de contribuer à sa redynamisation en l'intégrant parfaitement au centre ancien par un traitement architectural et paysager adapté. Le programme de réhabilitation se répartit en



plusieurs phases : construction d'un bâtiment dédié au maintien et des services à la population (activités périscolaires, services d'aide à la personne, associations socio-culturelles de la commune) ; aménagement du cœur de l'îlot, espaces publics et voies piétonnes ; aménagement de places et espaces publics.

Ce projet d'aménagement de centre-bourg destiné à l'attractivité de la commune a été largement accompagné par les crédits d'État : 46 810 € de FNADT CPER - volet territorial et 355 886 € de FSIPL.

“ La DETR continue d'être un instrument privilégié du Gouvernement pour soutenir les projets (...) structurants en milieu rural ”

En bref

9 291 903€

enveloppe de la DETR 2016 dans le Doubs

392
opérations financées



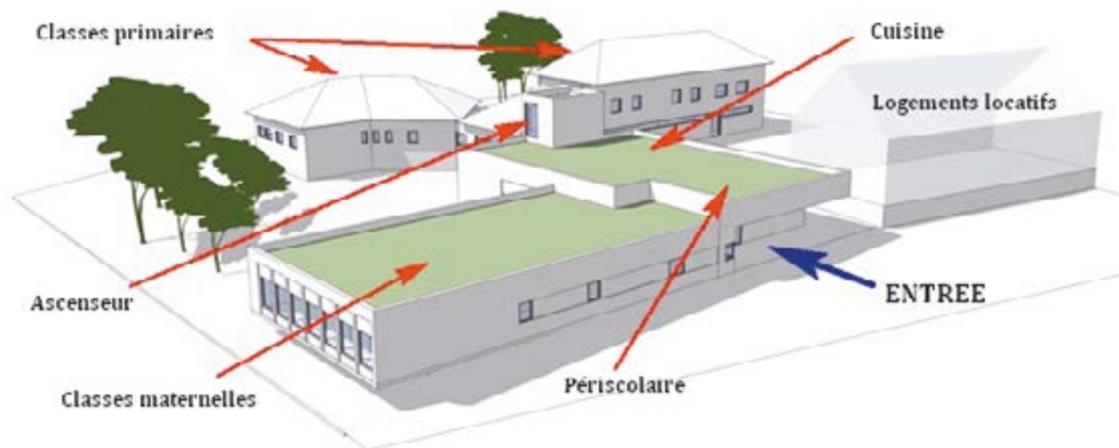
DETR

dotation d'équipement des territoires ruraux

FNADT CPER

Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
Contrat de Plan Etat-Région

LA DETR



Communauté de Communes entre Dessoubre et Barbèche Extension et rénovation de l'école de Belleherbe

En 2016, 28 % des crédits de DETR ont été mobilisés sur des projets de construction scolaire pour un montant de 2 644 202 €. Parmi ces projets, l'extension et la rénovation de l'école de Belleherbe portée par la communauté de communes entre Dessoubre et Barbèche a été subventionné à hauteur de **758 658 €**, pour un montant total de 2 528 859 €.

Ce projet global a pour objectif le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants par le développement des services pour la jeunesse. Ce projet s'articule autour de 2 pôles : la création d'un multi-accueil pour les enfants (de 0 à 6 ans) et la création d'un groupe scolaire regroupant 6 des 7 écoles du territoire de la Communauté de Communes (pour environ 210 élèves).

Gros Plan sur Pontarlier

8760 actes reçus et soumis au contrôle de légalité.

Aménagement du territoire, urbanisme, environnement, agriculture, développement touristique

- Pôle d'excellence Rurale du lac Saint Point : suivi de l'avancement des travaux programmés à Malbuisson. Inauguration du 4 juin 2016
- RN 57 : animation du groupe de travail dédié au futur franchissement de l'entrée sud de Pontarlier en lien avec les élus, la DREAL, la DDT et la DIR-EST. La phase 1 a été mise en place par des feux de régulation, le 23 mai 2016.
- Urbanisme : traitement et arbitrage dans de nombreux dossiers en lien avec la DDT
- Communication sur la réforme du droit du sol en lien avec la DDT
- **Réunions et conseils sur la création de communes nouvelles** et création des communes nouvelles des Premiers Sapins, d'Etalans et de Levier.
- Aide et conseil au projet de liaison douce Pontarlier Houtaud, Maisons de service, création d'un syndicat

Conseil et accompagnement des élus

- Organisation d'élections partielles sur les communes Chapelle d'Huin et Chevigny les Vercel.
- Programmation de la DETR 2016

En 2016, la DETR (dont FSIPL) s'est élevée à plus de 1 578 995 € pour l'arrondissement de Pontarlier.

Ce montant a permis de subventionner et programmer 146 dossiers sur les 173 reçus.

- **Visites de terrain** auprès de présidents de Communauté de communes et de maires
- Réception en sous-préfecture de nombreux élus de l'arrondissement, 141 réponses par mail à des préoccupations des communes et des EPCI.
- Suivi particulier des conseils municipaux rencontrant des difficultés de gouvernance
- 2 réunions sur des projets de construction de nouvelles fromageries à Loray et Saint Gorgon Main
- 3 réunions concernant le projet d'implantation de l'entreprise SIS à Avoudrey et Etalans.
- des réunions et échanges concernant les DSP des remontées mécaniques des Fourgs et de Métabief
- **Aide et conseil** dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal.
- **Labellisation de 4 Maisons de services au public** et information d'élus intéressés par la création d'une MSAP (Les Premiers Sapins, Gilley)

Par ailleurs, les élus ont régulièrement été reçus par la Sous-Préfète afin de recevoir appui et conseil dans leurs projets d'aménagement et de développement.

L'année 2016 a également été marquée par la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale. Plusieurs réunions au niveau de l'arrondissement sont venues compléter le dispositif départemental.

► 05 UN ÉTAT PLUS MODERNE, PLUS EFFICIENT, PLUS EFFICACE



A retenir

Ce projet de regroupement d'ampleur s'installe dans l'actuel **hall SERNAM**

800 agents regroupés

16 000 m²
locaux neufs

400 000€
économie par an

-20% consommation
énergétique du bâtiment à
la norme RT2012

2020 installation
des services de l'État
et de l'ARS

▼ Le site Viotte

Le projet de regroupement des directions des services de l'État sur le site Viotte vise à rassembler les agents de plusieurs directions de l'État (DDT, DDCSPP, DRDJSCS, DRAAF, DREAL) ainsi que les services de l'Agence Régionale de Santé sur un site unique.

Engagé en 2008 ce projet a abouti au choix du quartier Viotte et de l'emplacement de l'actuel hall SERNAM pour l'installation de ces agents. Cette implantation regroupera plus de 800 agents sur plus de 16 000 m² de locaux neufs. Elle s'intégrera dans le projet plus vaste de pôle tertiaire et de réorganisation du quartier Viotte. Ce projet vise également à faire profiter agents et usagers des possibilités de transport qu'offre le pôle intermodal de la gare Viotte. La structure de l'actuel hall SERNAM sera conservée et servira de « coque » au nouveau projet. Au-delà de la rationalisation de l'implantation immobilière des services de l'État qui permettra de générer une économie de plus de 400 000 euros par an ce projet intègre également une dimension environnementale puisque la consommation énergétique de ce bâtiment sera de 20 % inférieure à la norme RT2012.

L'installation des différentes directions et de l'ARS est prévue en début d'année 2020.

▼ Transfert des compétences "eau, assainissement et GEMAPI" en application de la loi NOTRe

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes vers les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020.

La compétence GEMAPI devient obligatoire pour les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018.

1) Le Conseil Départemental du Doubs a engagé depuis 2015, en partenariat avec les diverses collectivités locales actuellement compétentes, un **schéma départemental d'alimentation en eau potable**.

Le diagnostic établi par un bureau d'études spécialisé a fait l'objet de 9 présentations en octobre et novembre dernier auprès des Maires, Présidents d'EPCI et Présidents de syndicats concernés.

Lors de ces réunions, le conseil départemental avec l'appui de la DDT, de l'ARS et de l'Agence de l'Eau, a incité les collectivités locales à poursuivre leurs études et travaux afin de continuer à bénéficier jusqu'à fin 2017 des subventions favorables, et de préparer le transfert de la compétence AEP.

2) La DDT, quant à elle, a présenté les dispositions de la loi NOTRe.

Ainsi, la compétence assainissement comprend, outre l'évacuation et le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées ou à urbaniser.

Les collectivités ont également été incitées à engager également dès 2017 un diagnostic technique, financier et budgétaire de leurs réseaux d'assainissement, pour préparer le transfert de compétence aux futurs EPCI.

3) En ce qui concerne la **compétence GEMAPI**, il s'agit d'un **enjeu majeur** pour préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités à une échelle hydrographique cohérente et pour asseoir la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire.

Les collectivités doivent aussi mener les réflexions en vue de l'exercice de cette compétence, notamment d'un point de vue juridique, financier et organisationnel.

4) **L'État accompagne les collectivités** dans les différentes démarches de transfert de compétences, et les incite à saisir l'opportunité des appels à projet de l'Agence de l'Eau pour conduire les diagnostics nécessaires, à des taux bonifiés jusqu'à mi 2018.



1^{er} janvier 2018

Compétence GEMAPI obligatoire pour les EPCI

1^{er} janvier 2020

Transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes vers les EPCI



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Loi NOTRe

Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

▼ La réforme administrative et les archives

Qui dit réforme administrative dit mouvement d'archives, sujet qu'il importe d'anticiper et de traiter avec rigueur, surtout lorsque services ou collectivités déménagent ou disparaissent.



Les Archives départementales essaient d'apporter leur expertise dans ces cas délicats, pour éviter toute disparition qui pourrait porter préjudice à l'administration ou aux administrés.

En 2016, elles ont ainsi visité toutes les communes nouvelles et commencé l'inspection des communautés de communes supprimées par le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Partout, elles **aident élus et fonctionnaires à repérer les archives éliminables et proposent des solutions opérationnelles qui assurent aux archives les meilleures conditions de conservation.**

Pour traiter les fonds les plus complexes, elles proposent le recrutement de vacataires dont elles assurent l'encadrement ; **en 2016, ce sont 24 mois de travail qui ont ainsi été assurés par de jeunes archivistes**, dans plusieurs communes, à la préfecture, à la DDT, à la DIRECCTE et à l'ARS.

L'ensemble des opérations d'archivage menées par les producteurs d'archives publiques ont permis l'entrée aux Archives de presque 470 mètres linéaires, pendant que plus de 7 kilomètres étaient réglementairement détruits.



ARS

Agence Régionale de Santé

DDT

Direction Départementale des Territoires

DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



Répartition des 133 visites effectuées par les Archives départementales en 2016

- État niveau départemental
- État niveau régional
- Département
- Communes
- EPCI

▼ La mise en oeuvre de la facturation électronique pour les marchés publics

Dans la perspective de la généralisation de la facturation électronique au 1^{er} janvier 2017, pour les plus gros fournisseurs des entités publiques, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a accompagné les partenaires concernés - entreprises, collectivités locales, services de l'État - dès 2016 afin de préparer cette échéance.

- Ainsi la DDFiP a animé des **réunions d'information destinées aux entreprises**, directement ou en partenariat avec ses relais traditionnels tels que les chambres consulaires, les organisations patronales ou encore les experts comptables.
- Elle a également mené des **actions d'information et de sensibilisation** à l'égard des services prescripteurs de l'État et des ordonnateurs des collectivités et établissements publics locaux.
- Au 31 décembre 2016, l'État, seule entité publique pouvant techniquement accepter des factures dématérialisées avant le 1^{er} janvier 2017, a ainsi reçu **6 020 factures de ses fournisseurs sur les 19 073 demandes de paiement enregistrées par la DDFiP pour son compte, soit un taux de 31,56%**. Ce taux enregistre une progression de 10 points par rapport à 2015 (21,40% au 31 décembre 2015).

En bref :

- Généralisation au 1^{er} janvier 2017 de la facturation électronique
- réunions d'information entreprises
- actions d'information et de sensibilisation

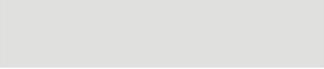
En 2016 : **6 020** factures dématérialisées, taux de **31,56%**

Progression 2015-16 :
+10 points



DDFiP

Direction Départementale
des Finances Publiques



▼ Le procès verbal électronique

Création d'un fonds d'amorçage

à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 3 ans, renouvelé 2 fois (pour 2 ans à chaque fois)

Ce fonds incite les communes ou leurs groupements à s'équiper pour mettre en place la verbalisation électronique

L'article 3 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 prévoit la **création d'un fonds d'amorçage destiné à inciter les communes ou leurs groupements à se doter des matériels permettant la mise en place de la verbalisation électronique** (7,5 millions d'euros issus du prélèvement des recettes de l'État au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière).

- Ce dispositif permet de transmettre sous forme électronique les messages d'infractions au Centre National de Traitement de Rennes dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.
- Ce fonds a été mis en place pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011. Il a été reconduit une première fois pour 2 ans, jusqu'au

31 décembre 2015 (article 143 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances initiale pour 2014) puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2017 (article 170 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances initiale pour 2016).

Dans le département du Doubs

19 communes ont signé la convention ;

15 communes ont déjà bénéficié de ce fonds afin de s'équiper pour un montant de **32 477,50 €** ;

6 communes sont potentiellement en cours d'équipement (Montbéliard, Seloncourt, Valdahon, Villers-le-Lac, Pont de Roide Vermondans Vieux-Charmont).



GLOSSAIRE

Sigles Signification

Sigles	Signification
A	
Ad'AP	Agenda D'Accessibilité Programmée
ADIL	Agence Départementale pour l'Information et le Logement
ADS	Application du Droit des Sols
ADU	Agence de Développement d'Urbanisme
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
AUDAB	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de besançon
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
B	
BAC	Brigades Anti-Criminalité de la Police Nationale
BRI-PP	Brigade de Recherche et d'Intervention
C	
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAO	Centres d'Accueil et d'Orientation
CAOMI	Centres d'Accueil et d'Orientation de Mineurs Isolés
CAUE	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCIT	Centre de Commerce et d'Industrie Territoriale
CCPO	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CCRF	Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDAPH	Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CFA	Centre de Formation Apprentis
CIEC	Comités Interministériels à l'Égalité et à la Citoyenneté
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CMAI	Chambre de Métier et de l'Artisanat Interdépartementale
CNDS	Centre National Développement du Sport
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CRBFC	Région de Bourgogne Franche-Comté
CRS	Compagnies Républicaines de Sécurité
CTA-codis	Centre de Traitement de l'Alerte Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

D

DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFiP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDT	Direction Départementale des Territoires
DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREAL BFC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté
DRDJSCS	Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRFiP	Direction Régionale des Finances Publiques

E

EDF	Electricité de France
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
EREA	Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ERNF	Eaux, Risques, Nature et Forêt
ERP	Établissement Recevant du Public
ETG	Examen Théorique Général

F

FNADT-CPER	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FPRNM	Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
FSIPL	Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

G

GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIGN	Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale

I

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
------	--

M

MAE	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maison de Service Au Public

N

NOTRe (Loi)	Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

O	OA	Ouvrage d'Art
	OFA	Opération de Fin d'Année
	OIV	Opération Interministérielle Vacances
	ONF	Office National des Forêts
	ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

P	PAC	Politique Agricole Commune
	PAPI	Plan d'actions de prévention des inondations
	PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
	PEDT	Projet Educatif Départemental Territorial
	PLU	Plan Local d'Urbanisme
	PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
	PMA	
	PNE	Plan National d'Enquêtes
	PPMS	Plan Particulier de Mise en sûreté
	PPRi	Plan de Prévention des Risques inondations
	POS	Plan d'Occupation des Sols
	PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
	PSIG	Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
	PSI	Prestations de Services Internationales

R	RAID	Unité d'élite de la Police Nationale
	RASED	Réseaux d'Aide aux élèves en difficulté
	RDDECI	Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie
	REP	Réseau d'Education Prioritaire
	REP+	Réseau d'Education Prioritaire +
	RH	Ressources Humaines
	RO	Règlement Opérationnel

S	SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
	SDAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	SCOT	
	SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
	SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
	SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
	SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
	SERNAM	SERvice NATional de Messagerie
	SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SGMAP	Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique	
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat	
T	TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
	TPE-PME	Très Petites Entreprises - Petites et Moyennes Entreprises
U	ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
Z	ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

Document réalisé par le
Service départemental de la
communication interministérielle
et le Service de la coordination
interministérielle départementale
de la Préfecture du Doubs

Mise en page et illustrations :
InanuiiCréation - Cécilia Bertin

Crédits Photographiques :
Préfecture du Doubs, Shutterstock,
Frédéric Massard, InanuiiCréation

